



Evaluation mi-parcours

CRTE 2022-2024

Vidourle Camargue



Table des matières

Cadre de l'évaluation à mi-parcours du CRTE Vidourle Camargue	4
I. Le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique	5
A. Le cadre général des CRTE	5
B. Le CRTE Vidourle Camargue	5
C. Mise en œuvre des programmations 2022 et 2023.....	8
E. Lien avec les travaux du conseil de développement.....	12
II. Projets réalisés dans le cadre du CRTE	14
A. Analyse des axes principaux du CRTE sur la période 2022-2024	14
B. Analyse des tendances annuelles des projets	17
III. Le financement des actions du CRTE	19
A. Les fonds disponibles au sein du CRTE	19
1. Analyse des dotations annuelles de DETR/DSIL	19
2. Focus sur la répartition du fonds vert.....	20
B. La répartition des fonds sur la période 2022-2024	21
C. Répartition annuelle des fonds.....	22
D. Incitativité des fonds.....	24
E. Analyse des autres cofinancements publics.....	26
IV. Résultats à mi-parcours et perspectives 2025-2027	29
A. Respects des objectifs initiaux	29
B. Suivi des prévisions 2021 et des maquettes financières.....	30
1. La question des prévisions 2021	30
2. L'utilisation du système de report	30
C. COP 24 : Etat du territoire Vidourle Camargue.....	31
Conclusion.....	43
Annexes	47

Cadre de l'évaluation à mi-parcours du CRTE Vidourle Camargue

Le cadre de l'**évaluation mi-parcours du CRTE Vidourle Camargue** s'inscrit dans la continuité et en complément de la circulaire du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique où **une nouvelle instruction pour la relance des CRTE** a été signée le 30 avril 2024 par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité.

Cette évaluation vise à analyser la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) Vidourle Camargue au cours de ses trois premières années, en utilisant une **approche multidimensionnelle** comprenant cinq niveaux d'analyse :

- Une étude approfondie des étapes de mise en œuvre des programmations annuelles du CRTE Vidourle Camargue, permettant de comprendre la chronologie et l'évolution du contrat.
- Une analyse détaillée des programmations 2022, 2023 et 2024 (en cours), axée sur la répartition des crédits par objectifs stratégiques et par fonds. Cette analyse vise à identifier les types de projets soutenus et leur alignement avec les priorités du contrat.
- Une étude partielle des consommations d'électricité sur le territoire, réalisée dans le cadre d'un partenariat entre le PETR Vidourle Camargue et ENEDIS. Cette étude cherche à établir une corrélation entre les projets soutenus et les gains énergétiques réalisés, particulièrement dans le secteur public.
- Une analyse détaillée de projets spécifiques. Cette analyse vise à illustrer la dynamique des projets et leur contribution aux objectifs de la COP, en mettant l'accent sur les impacts en matière de transition écologique.
- Une évaluation globale de l'efficacité du CRTE, incluant une analyse coût-bénéfice et une évaluation de son impact sur le développement durable du territoire.

Cette approche transversale permet une première évaluation exploratoire et approfondie du CRTE Vidourle Camargue, offrant des éléments précieux pour **son optimisation et son alignement avec les objectifs de transition écologique** à l'échelle locale, régionale et nationale. Ce bilan évaluatif, réalisé à mi-parcours en juillet 2024, vise à analyser la mise en œuvre du contrat qui s'étend jusqu'en 2027, avec un **double objectif** : affiner la logique d'action du CRTE et maximiser son impact sur la transition énergétique et écologique. Dans cette optique, le rapport conclut par des **pistes concrètes pour améliorer l'efficacité de la démarche**.

Cette évaluation a été réalisée par **Coline THIBAUT**, étudiante à Sciences-Po Lyon, lors d'un stage de premier cycle au PETR Vidourle Camargue, d'une durée de six semaines, sous la direction de Maxime CHARLIER, directeur du PETR Vidourle Camargue, et Frédéric CAMBESSEDES, chargé d'ingénierie financière et de contractualisations.

I. Le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique

? QUESTIONS EVALUATIVES

- Quel est le **cadre général** des CRTE ?
- Comment se **caractérise** le CRTE Vidourle Camargue ?
- Comment ont été mises en œuvre les **programmations 2022 et 2023** ?

A. Le cadre général des CRTE

Les Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) sont des accords entre l'État et les collectivités territoriales visant à **soutenir et à accélérer la transition écologique et énergétique des territoires**. Ils permettent de coordonner et de financer des projets structurants dans divers domaines tels que la mobilité durable, l'efficacité énergétique, la biodiversité, et l'économie circulaire.

Chaque CRTE est établi pour une durée de six ans, avec des objectifs clairs et des actions concrètes définies en concertation avec les acteurs locaux. Ces contrats favorisent une **approche intégrée**, prenant en compte les spécificités locales et les priorités des territoires concernés. Ils impliquent également un suivi régulier et une évaluation des actions mises en œuvre pour garantir leur efficacité.

Les CRTE mobilisent des financements provenant de diverses sources, y compris les fonds européens, nationaux et régionaux, ainsi que des contributions des collectivités locales et des partenaires privés. L'objectif principal est de **créer des synergies entre les différents acteurs** et de maximiser l'impact des initiatives locales pour réussir la transition écologique.

En résumé, les CRTE représentent un **cadre stratégique et opérationnel** essentiel pour accompagner les territoires dans leur **transformation écologique**, en favorisant une coopération renforcée et un soutien financier adapté aux besoins spécifiques de chaque projet.

B. Le CRTE Vidourle Camargue

Le contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) a pour objectif de **faire dialoguer les politiques publiques nationales et les axes prioritaires d'un projet de territoire**. Il vise à accompagner financièrement les projets locaux sous le prisme de la relance économique et de la transition écologique.

Prévu pour la durée du mandat 2021-2027, avec pour ambition de s'adapter aux évolutions du territoire et d'avoir un impact mesurable sur les services rendus à la population et aux acteurs socio-économiques en termes de développement durable, le CRTE définit trois priorités :

- **La transition écologique**, afin notamment d'accompagner les initiatives en matière de performance énergétique des bâtiments, de sobriété foncière ou de mobilités durables, dans la continuité des documents-cadre existants (SCoT, PCAET...),

- **Le développement économique**, en soutien aux commerces, à l'artisanat, à l'industrie, au tourisme ou aux filières productives maritimes et agricoles, tous impactés par la crise sanitaire,
- **La cohésion sociale et territoriale**, avec pour objectif de renforcer l'accès pour tous aux services publics et à lutter contre les inégalités.

Ce contrat a été construit par les services du PETR en concertation avec les EPCI du territoire tout au long de l'année 2021 avec notamment :

- La participation à des webinaires méthodologiques organisées en lien avec l'Association Nationale des Pays et Pôles Territoires (ANPP) et l'Agence Nationale de Cohérence Territoriale (ANCT) (19/02, 16/03, 08/04, 22/04) et une réunion de cadrage avec la Préfecture du Gard (28/07)
- L'organisation de rencontres avec les DGS des EPCI concernés (02/06, 10/09, 29/10, 26/11)
- La formalisation d'un recensement des projets communaux et intercommunaux de juin à décembre 2021

L'ANPP a constitué un centre de ressources complémentaire à celui de l'ANCT.

Le CRTE Vidourle Camargue a été signé le 17 décembre 2021 et comprend **un programme d'actions initial de 405 actions qui sera révisé chaque année** suivant la confirmation des projets recensés et des possibilités d'engagement des partenaires financiers.



La stratégie et ses orientations, définies et validées par l'ensemble des partenaires, permet aux collectivités de présenter des **opérations pouvant bénéficier d'une subvention, au titre de financements de l'Etat** tels que la DETR (Dotation aux Equipements pour les Territoires Ruraux) ou la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), mais aussi les mesures spécifiques liées au **Fonds Vert, ou en encore au Plan Littoral 21**. Il intègre également **les programmes nationaux** mis en œuvre par l'Etat : Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville, NPNRU...

Les projets d'investissement et/ou d'aménagement doivent s'inscrire dans cette stratégie selon un des axes définis localement, à savoir :

Axes du CRTE Vidourle Camargue

1. Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire ou rendre le territoire plus autonome et vertueux
2. Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente
3. Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone
4. Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air
5. Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire
6. Fédérer les acteurs et coopérer entre territoires

Le CRTE présente donc les priorités thématiques du territoire, qui pourront être ajustées en continu à travers des mesures d'impact et de résultats, notamment au regard de **l'état**

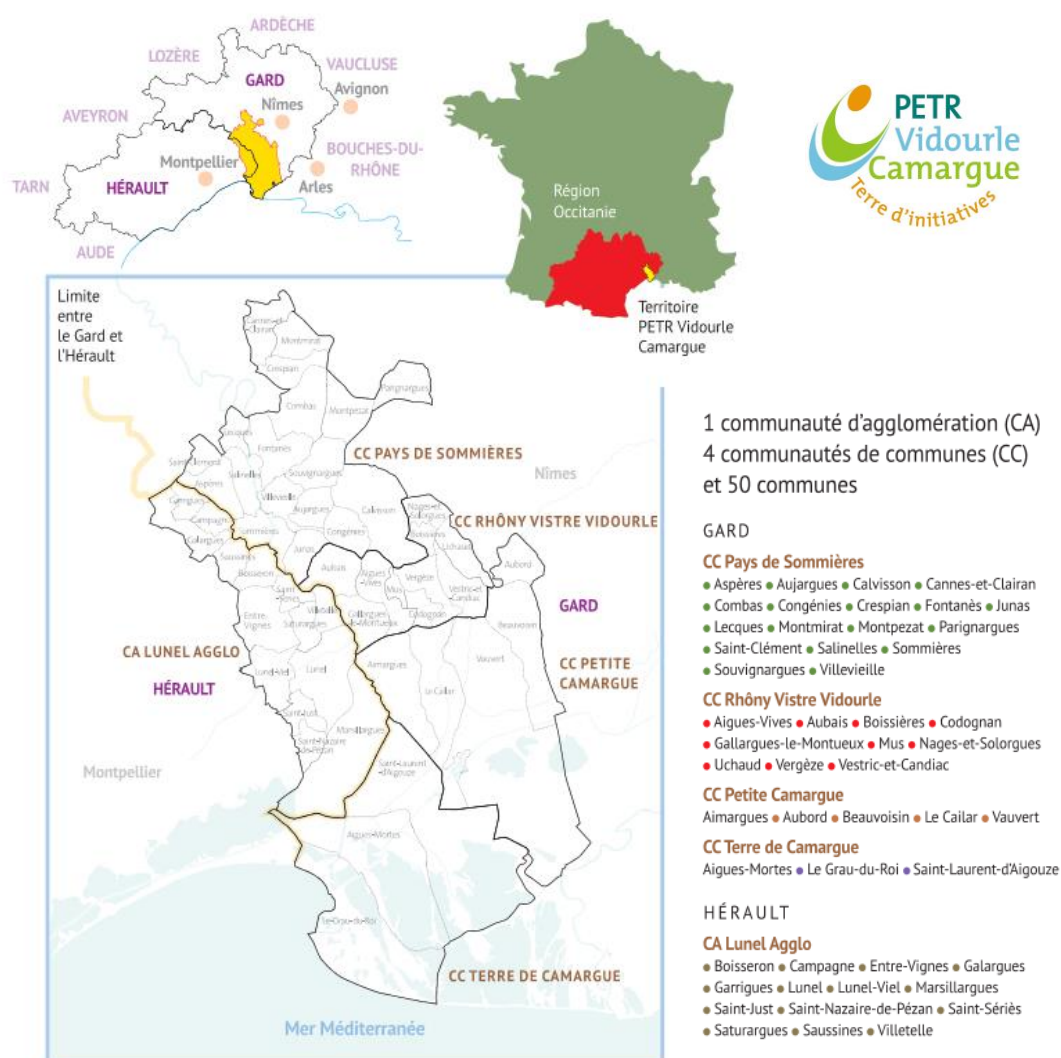
écologique du territoire. Une gouvernance représentative des différents partenaires, à travers un comité technique et un comité de projets en assure sa mise en œuvre.

⚠ A noter qu'à l'échelle du PETR Vidourle Camargue, il existe deux CRTE :

- CRTE Vidourle Camargue qui concerne les CC Pays de Sommières, Rhône-Vistre-Vidourle, Petite Camargue et Terre de Camargue en lien avec la Préfecture du Gard et dont la coordination est assurée par le PETR Vidourle Camargue.
- CRTE Pays de Lunel qui concerne la CA Lunel Agglo en lien avec la Préfecture de l'Hérault et dont la coordination est assurée par la Communauté d'Agglomération directement.

La présente évaluation à mi-parcours ne porte que sur le CRTE Vidourle Camargue piloté par le PETR Vidourle Camargue qui concerne exclusivement la partie gardoise du territoire.

Carte du PETR Vidourle Camargue



C. Mise en œuvre des programmations 2022 et 2023

Depuis son lancement, une méthodologie empirique s'est formalisée entre les services de la Préfecture du Gard et le territoire Vidourle Camargue. Ainsi, il est possible de décrire le processus de création, de consolidation et d'édition de la maquette financière en cinq étapes distinctes.



Chaque année, la Préfecture lance les appels à projets DETR/DSIL de septembre à décembre de l'année N-1 pour les opérations débutant l'année N.

Durant cette période, le PETR Vidourle Camargue organise une tournée des communes, rencontrant individuellement chaque commune du territoire pour accompagner les porteurs de projets dans le dépôt de leur demande d'aide, notamment auprès de l'État. Le PETR sensibilise les communes aux conditions d'éligibilité, au cadre du dépôt et aux échéances. Le cas échéant, il oriente les communes vers des accompagnements spécifiques comme la Banque des Territoires, la Mission Chaleur Renouvelable, Territoires Énergies 30, le CAUE 30 et l'Agence Technique Départementale.

Les communes déposent leurs projets auprès des services dans les délais impartis. Dans le cadre de leurs démarches simplifiées, elles peuvent mettre le PETR Vidourle Camargue en copie afin qu'il puisse relire le dossier et récupérer les informations relatives à celui-ci (description de l'opération, calendrier, plan de financement).

● Principales remarques

- Importance de relayer les AAP auprès des communes avec les dates qui ne sont pas encore intégrées par les porteurs de projets.
- Point fort d'un dépôt dématérialisé via démarches-simplifiées (mutualisé jusqu'en 2024 avec le Département du Gard avec un dossier unique).
- Difficulté à compléter certains dépôts liés au Fonds Vert (redondance des informations, manque de clarté dans les items, informations trop techniques).
- Tableau de bord pour les communes/ECPI sur Démarches-simplifiées non fonctionnel avec uniquement les numéros de dossiers qui apparaissent.



Sur cette base d'informations, le PETR Vidourle Camargue stabilise une première prémaquette des dossiers déposés auprès de l'État en janvier de l'année N. Cette prémaquette est complétée par des extractions de la Préfecture du Gard sur les dossiers reçus au titre de la DETR, DSIL et du Fonds Vert. À ce stade, la Préfecture établit une première priorisation des opérations en se basant sur les calendriers prévisionnels, les soldes en attente de certains porteurs de projets, l'éligibilité des opérations et l'incomplétude des dossiers. Les reports actés de l'année précédente sont également réintégrés lors de cette étape.

● Principales remarques

- Point fort d'avoir des extractions de la part des services de la Préfecture sur les dossiers déposés car le PETR Vidourle Camargue n'est pas en copie de l'ensemble des dossiers.
- Première priorisation pas toujours comprise et communiqué aux porteurs de projets.

✚ Pistes d'amélioration

- Importance d'avoir un document officiel qui trace les reports entre la Préfecture et le territoire.

3

Comité technique et de projets

Un comité de projets est ensuite organisé entre les services de l'État et les signataires du contrat. Dans le cadre du CRTE Vidourle Camargue, il est présidé par le Secrétaire Général de la Préfecture, en présence des présidents des EPCI et du PETR. Pour préparer cette réunion, un comité technique est organisé en amont.



En 2022, ce comité s'est tenu avant les commissions d'attribution des différents fonds, tandis qu'en 2023, il a eu lieu après. La tenue d'un comité en amont avait été largement plébiscitée par les signataires pour permettre des échanges directs sur la priorisation des dossiers et obtenir une vision budgétaire claire des subventions à venir. La méthodologie de 2023 n'a permis que de constater les dossiers retenus pour attribution et de gérer les éventuels reports d'une année sur l'autre. En 2024, à ce stade aucun comité ne s'est tenu.

Pour rappel, calendrier de validation des programmations 2022 et 2023

Année	Comité technique	Comité de projets
2022	3 février 2022	23 mars 2022
2023	12 avril 2022	14 septembre 2024

● Principales remarques

- Difficulté des EPCI à présenter et prioriser éventuellement des dossiers communaux.
- Il est crucial d'organiser un Comité de projets en amont des différentes attributions afin de faciliter le dialogue entre l'État et le territoire, permettant ainsi de réévaluer les priorités en fonction des informations les plus récentes.

✚ Pistes d'amélioration

- Pour les porteurs de projets, il est essentiel de connaître les prévisions des allocations de l'État vers les différents fonds afin d'obtenir une vision budgétaire claire des subventions à venir pour l'année en cours.
- Connaître les dates des différentes commissions d'attributions et leurs résultats de façon officielle afin d'améliorer la transparence et la compréhension des dispositifs de l'Etat.
- Il est nécessaire d'associer les porteurs de projets concernés à l'élaboration et à la proposition des projets communiqués au SGAR pour la programmation du Plan Littoral 21.

4

Instruction
des dossiers
et
attributions
des fonds

Au fur et à mesure de l'attribution des fonds, les services de la Préfecture du Gard transmettent au PETR Vidourle Camargue une copie des arrêtés attributifs pour les dossiers retenus dans les différentes programmations de droit commun (DETR, DSIL, Fonds Vert, FNADT et PITE).

Il convient de noter que les retours concernant les projets DSIL et PITE sont plus tardifs, car ils émanent de la Préfecture de Région Occitanie à Toulouse.

Ces maquettes ne mentionnent pas les projets soutenus par d'autres organismes (DDTM30) ou agences de l'État comme l'ADEME, l'Agence de l'Eau, la DREAL et la DRAC. Ces autres subventions n'apparaissent dans les maquettes que lorsque les projets sont également soutenus par les fonds de droit commun ou régionaux. D'autant plus, que ces fonds spécifiques participent et encouragent davantage dans leurs objectifs et conditions d'éligibilités à la transition écologique.

● Principales remarques

- Les commissions afférentes à chaque fonds restent souveraines pour l'attribution des subventions.
- Le PETR Vidourle Camargue et les communautés de communes du PETR ne sont pas directement associés à l'étude des dossiers et à l'attribution des fonds.

+ Pistes d'amélioration

- Il serait pertinent que le caractère structurant ou la dimension écologique des projets soient présentés et explicités pour apprécier pleinement la qualité des opérations.
- Lien à établir et à structurer avec les services et agences de l'Etat qui concourent directement à la transition écologique.

5

Convention
financière

En fin d'année, le PETR Vidourle Camargue, en collaboration avec les services de la Préfecture du Gard, établit une convention financière annuelle du CRTE. Cette convention répertorie l'ensemble des arrêtés préfectoraux sur le territoire. Elle est envoyée à la Région Occitanie, au Département du Gard et aux organismes d'État pour une relecture croisée des différents financements, afin de valoriser les cofinancements des différentes collectivités territoriales et partenaires. Elle est signée administrativement par le préfet, les présidents des communautés de communes du territoire et le président du PETR Vidourle Camargue. Le Département du Gard n'est pas signataire de cette convention financière annuelle.

En parallèle de cette convention financière, le PETR recense officiellement les reports des dossiers non honorés durant l'année en cours et qui pourraient faire l'objet d'une attribution l'année suivante.

● Principales remarques

- La convention financière ne fait l'objet d'aucune communication de la part de la Préfecture du Gard.

✚ Pistes d'amélioration

- Il pourrait être intéressant d'organiser une signature physique de ces conventions afin d'en faire le bilan annuel et de valoriser leur contenu.
- Il serait judicieux qu'un document officiel acte les reports d'une année à l'autre.

D. Animation et ingénierie dédiée au CRTE

Les contractualisations Etat et Région Occitanie mobilisent **un chargé de mission « Ingénierie financière et contractualisations » à temps plein au sein du PETR Vidourle Camargue**, et le directeur qui assure un suivi régulier du contrat notamment en participant à l'ensemble des comités techniques et de pilotage inhérent à sa mise en œuvre.

Ce poste au niveau du PETR Vidourle Camargue assure plus spécifiquement un **appui aux financements des projets et actions de communication auprès des collectivités** :

- Rencontre du territoire : organisation et animation de rendez-vous et réunions avec les collectivités (élus et techniciens) avec plus spécifiquement l'organisation d'une tournée des communes pour inventorier les projets en cours et à venir et d'une réunion annuelle à l'échelle de chaque EPCI du territoire pour faire le bilan de la programmation passée et préparer la nouvelle.
- Suivi administratif des dossiers : aide à l'émergence et à la constitution des dossiers de demande de subvention, recherche de financements, appui aux collectivités auprès des services concernés,
- Réponse aux Appels à projet et à manifestation d'intérêt : veille sur les financements et les dispositifs potentiellement activables par les porteurs de projets et le territoire, appui à la rédaction de dossiers de candidatures auprès des services,
- Communication, valorisation : constitution d'un guide des aides de l'Etat, des Départements du Gard et de l'Hérault, de la Région Occitanie et de l'Union Européenne à destination des élus et techniciens

En parallèle du suivi financier des différents projets inscrits dans le cadre des CRTE, le PETR Vidourle Camargue mène des **actions pour sensibiliser et accompagner la transition écologique et énergétique**.

Deux actions coordonnées par les services du PETR Vidourle Camargue sur le thème de la transition énergétique peuvent être soulignées :

- **Réunion d'information sur la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics**
Organisée le 15 septembre 2022 à Codognan, cette réunion a permis de présenter les accompagnements techniques et financiers disponibles pour les communes, en partenariat avec les acteurs de la transition écologique, allant du niveau régional au niveau local : Territoires Energies 30, AREC, Banque des Territoires, Hérault Énergies, ADEME, Région Occitanie, et le Réseau Chaleur Renouvelable 30 animé par la CCI du Gard. Cet événement a mobilisé 80 participants.

- **Signature d'un partenariat avec Enedis**

À l'occasion du Salon des Maires et des présidents d'intercommunalités à Paris, le Président Pierre MARTINEZ a signé un partenariat avec Enedis concernant le contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) sur le territoire du PETR Vidourle Camargue, en présence de Marianne LAIGNEAU, Présidente du directoire d'Enedis. Cette convention permet la mise à disposition de données à jour sur l'énergie à l'échelle du territoire. À cette occasion, Pierre MARTINEZ a pu assister à des échanges sur les problématiques de l'énergie avec les élus et parlementaires gardois.



Réunion d'information à Codognan (photo : Midi Libre)



Signature de la convention avec ENEDIS (photo : PETR)

Le PETR a également participé à la **réunion d'information sur la nouvelle campagne du Fonds Vert pour l'année 2024**, organisée le 6 décembre 2023 à Aimargues à l'initiative de la Préfecture du Gard. Cette réunion rassemblait l'ensemble des maires et présidents d'EPCI de l'arrondissement de Nîmes.

Le Fonds Vert demeure un outil financier supplémentaire et complémentaire pour les collectivités locales. Il soutient les investissements en matière de rénovation énergétique et thermique ainsi que le renouvellement de l'éclairage public. Il comprend également d'autres mesures thématiques, telles que la mise en œuvre du covoiturage, la gestion des risques naturels, la renaturation et la désimperméabilisation des espaces publics.

Dans le cadre de sa **conférence annuelle des maires**, le PETR Vidourle Camargue travaille depuis deux ans autour d'enjeux thématiques afin de sensibiliser les élus aux problématiques propres au territoire. En 2023, la journée du 5 juillet à Lunel-Viel était consacrée à « **L'eau, une ressource critique** » et en 2024, la journée du 6 juin à Codognan explorait la question des **mobilités rurales et périurbaines**.

E. Lien avec les travaux du conseil de développement

Le PETR Vidourle Camargue coordonne et anime un **conseil de développement (CODEV)**. Composé de 20 membres, le CODEV travaille dans le cadre de commissions thématiques.

Pour la première partie du mandat, les membres ont choisi de créer trois commissions :

- Mobilité (notamment la mise en place du covoiturage)
- Alimentation et sécurisation en eau potable
- Déploiement du photovoltaïque pour les collectivités territoriales

Chaque commission travaille de manière autonome et se réunit une fois par trimestre pour faire le point sur l'avancement de ses travaux. Elles partagent régulièrement les avancées de leurs travaux à l'échelle du territoire, contribuant ainsi à la **diffusion d'analyses et de recommandations notamment en matière de transition écologique et énergétique**.

Après un cycle de travail intensif sur le terrain, le Conseil de Développement a initié une tournée des communautés de communes pour partager les premières conclusions de ses travaux. Des présentations ont eu lieu :

- Le 1er décembre 2022 lors du bureau communautaire de la CC Terre de Camargue à Aigues-Mortes
- Le 15 décembre 2022 lors du conseil communautaire de la CC Rhône-Vistre-Vidourle à Gallargues-Le-Montueux
- Le 3 janvier 2023 lors du bureau communautaire de la CC Pays de Lunel à Lunel
- Le 26 janvier 2023 lors du conseil communautaire de la CC Pays de Sommières à Sommières
- Le 22 mars 2023 lors du bureau communautaire de la CC Petite Camargue à Vauvert

Les commissions se sont déplacées également sur rendez-vous en mairie pour échanger avec les élus locaux et approfondir les discussions, comme cela s'est produit :

Commission photovoltaïque	Commission mobilités
<ul style="list-style-type: none"> - Le 23 novembre 2022 à Aimargues - Le 7 décembre 2022 à Aubais - Le 8 décembre 2022 à Boisseron - Le 4 janvier 2023 à Aigues-Vives - Le 11 janvier 2023 à Aubord 	<ul style="list-style-type: none"> - Le 19 décembre 2022 à la CC Pays de Lunel - Le 27 mars 2023 avec les élus et techniciens référents des EPCI

L'impact de ces présentations est notable, car elles ont initié, dans certains cas, des projets d'investissement. Sur la deuxième partie du mandat, le conseil de développement a choisi de travailler la question de la gestion des déchets, le développement des tiers-lieux et la pêche et l'aquaculture. Le travail est en cours sur ces dernières commissions.

🔍 PREMIERS ELEMENTS D'ANALYSE

- Le CRTE Vidourle Camargue, signé le 15 décembre 2021, s'inscrit dans une démarche nationale visant à **accélérer transition écologique dans les territoires**, avec un horizon fixé à 2027.
- Le contrat définit **trois priorités principales** : la transition écologique, le développement économique, et la cohésion sociale et territoriale, déclinées en six orientations stratégiques spécifiques au territoire Vidourle Camargue.
- La mise en œuvre du CRTE s'appuie sur **une gouvernance collaborative**, impliquant divers partenaires à travers un comité technique et un comité de projets, permettant une adaptation continue des actions en fonction des résultats observés et de l'évolution des besoins du territoire notamment par des **actions d'animation spécifiques**.

II. Projets réalisés dans le cadre du CRTE

? QUESTIONS EVALUATIVES

- **Quels projets** ont été mis en place dans le cadre du CRTE ?
- **Quel axe** du CRTE est le plus développé ?
- Est-ce que des **dynamiques de projets** sont observées de façon pluriannuelle ?
- **Quels effets** des projets sont visibles à ce stade sur le territoire ?

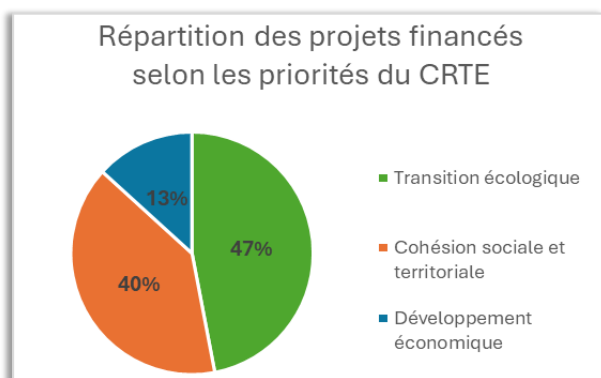
A. Analyse des axes principaux du CRTE sur la période 2022-2024

L'étude des projets réalisés a été menée au travers des trois axes principaux du CRTE au niveau national sur la période 2022-2024 :

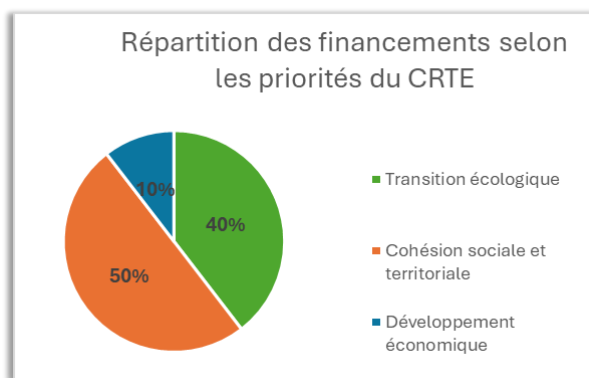
- La transition écologique
- La cohésion sociale et territoriale
- Le développement économique

Il est possible d'observer sur ces trois années une **forte tendance à la mise en place de projets concernant la transition écologique**. En effet, **78 projets** concernent cet axe ce qui correspond à **47% des projets** totaux sur la période ce qui en fait l'axe le plus développé. Parallèlement, ce sont **66 projets** concernant la cohésion sociale et territoriale qui ont été mis en place et **22 projets** favorisant le développement économique. Dans le cadre de cette analyse quantitative, il ressort que la transition écologique est l'axe le plus prépondérant des projets réalisés au sein du CRTE Vidourle Camargue.

Cependant, il est à noter que malgré une dominante des projets portant sur la transition environnementale, ce sont **ceux concernant la cohésion sociale et territoriale qui prennent la part la plus importante du budget alloué par l'Etat** (50% contre 40% pour la transition écologique et 10% pour le développement économique).



PETR Vidourle Camargue

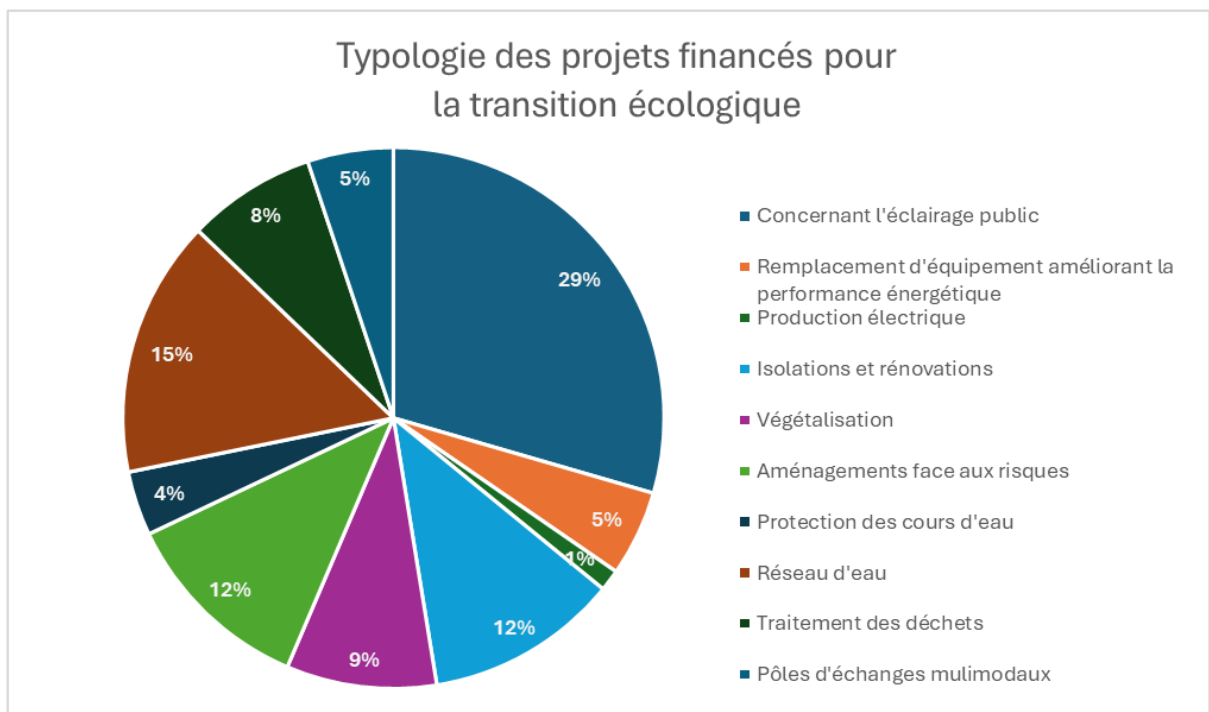


Juillet 2024

Ainsi, la **transition écologique** apparaît comme l'axe le plus développé du CRTE mais quels projets sont concernés par cette dynamique ?

L'éclairage public est le type de projets le plus mobilisé par les collectivités. En effet, il représente **29% des projets** de l'axe sur la transition écologique tout en représentant uniquement **4% du budget alloué**. Cela représente donc un investissement plutôt faible malgré des effets qui peuvent être significatifs. En effet, sur la période 2021-2023, les données fournies par ENEDIS montrent une baisse de 30.4% de la consommation électrique de l'éclairage public, passant de 9 798 MWh à 6 818 MWh. Evolution qui peut être en partie due à la mise en place de ces travaux.

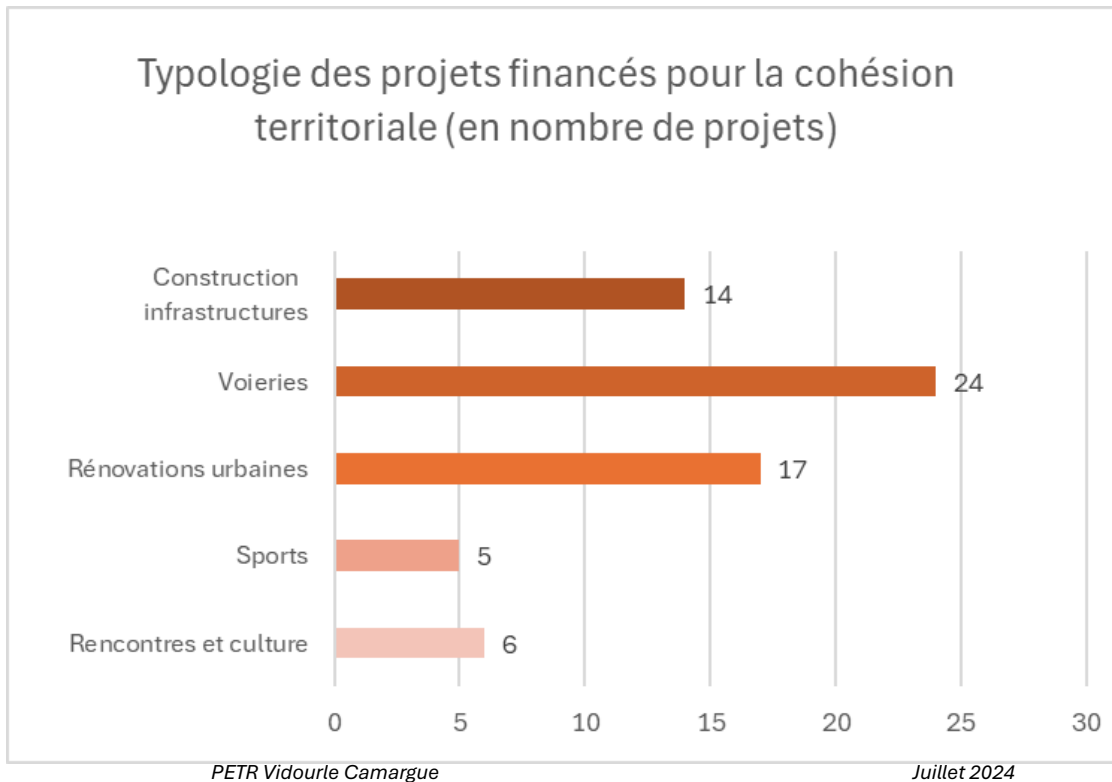
Parallèlement, les projets plus onéreux tels que la création de pôles d'échanges multimodaux sont moins nombreux au sein du territoire avec **4 projets identifiés** en trois ans notamment avec la création du PEM Vergèze-Codognan. En effet, ces projets stratégiques représentent un coût important. Ils recouvrent **46% du budget** total du CRTE concernant la transition écologique, participant à des avancées fondamentales et essentielles au développement du territoire. Dans ce premier niveau d'analyse, il est observé que les collectivités s'emparent davantage de types de projets à court terme et dont les effets sont rapidement visibles comme cela est le cas sur l'éclairage et le remplacement d'équipements énergétiques.



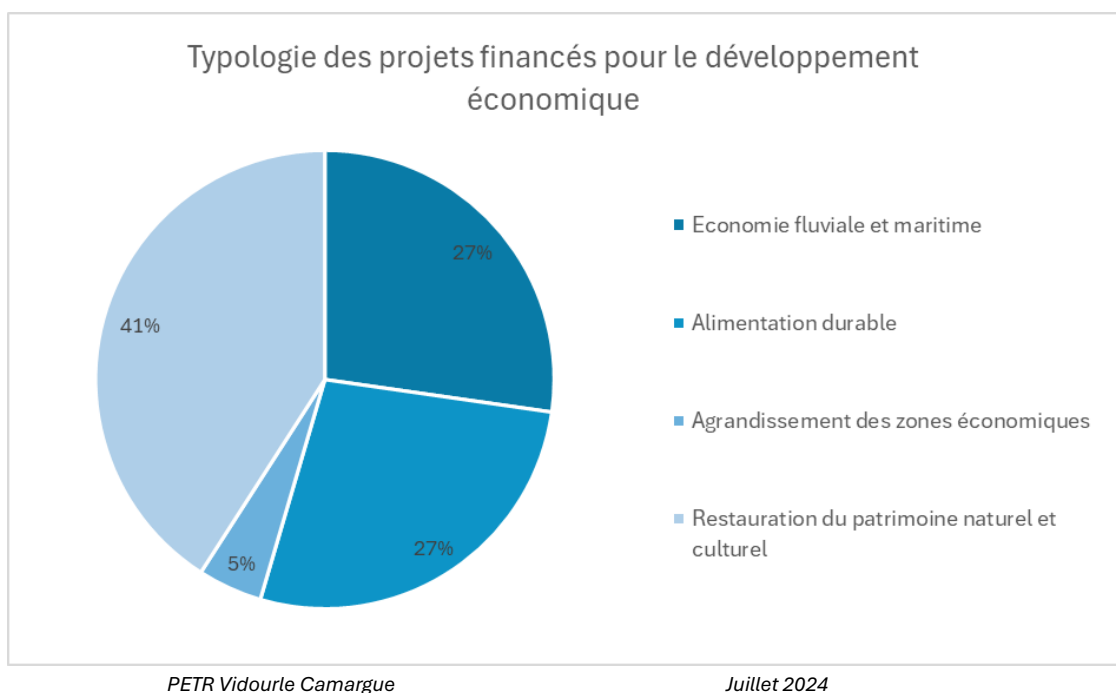
PETR Vidourte Camargue

Juillet 2024

Concernant les projets financés pour la **cohésion sociale et territoriale** l'étude permet d'observer la répartition selon une typologie plus précise sur le graphique ci-dessous. Il représente le nombre de projets dans chaque catégorie dans l'axe cohésion sociale et territoriale. Il peut être ajouté que sur cet axe, les projets de voiries représentent la majorité des projets avec 24 opérations sur les 66 opérations financées au globale. De la construction de nouvelles infrastructures équivaut à 21% des projets favorisant la cohésion sociale et territoriale avec 21 réalisations opérées notamment pour la création de salles associatives ou encore d'équipements culturels.



Le **développement économique** concerne 13% des projets notamment au travers de la **restauration du patrimoine** naturel et culturel. En effet, **9 projets** ont été menés dans ce but sur la période. L'alimentation durable et l'économie fluviale et maritime sont également des enjeux importants du développement économique et représentent chacune **27% des projets** menés au sein de cette catégorie.



Enfin, le tableau ci-dessus permet de préciser la répartition des projets sur la période 2022-2024 au sein des axes principaux et des typologies de projets.

	Nombre de projets	Montant financé CRTE	Montant autofinancé	Montant total	Part du CRTE dans le financement
Transition écologique					
Concernant l'éclairage public	23	187 500,80 €	1 584 221,05 €	1 114 613,50 €	16,8%
Remplacement d'équipement améliorant la performance énergétique	4	54 700,00 €	186 659,50 €	412 728,00 €	13,3%
Production électrique	1	6 000,00 €	19 000,00 €	25 000,00 €	24,0%
Isolations et rénovations	9	737 324,00 €	3 273 500,00 €	4 396 172,00 €	16,8%
Végétalisation	7	184 258,00 €	1 035 461,50 €	2 781 465,00 €	6,6%
Aménagements face aux risques	9	239 110,96 €	2 280 425,18 €	3 001 404,87 €	8,0%
Protection des cours d'eau	3	16 000,00 €	358 178,69 €	496 293,45 €	3,2%
Réseau d'eau	12	1 055 193,00 €	3 342 496,70 €	4 732 308,00 €	22,3%
Traitement des déchets	6	0,00 €	93 456,90 €	989 307,50 €	0,0%
Pôles d'échanges mulimodaux	4	2 138 551,00 €	8 765 429,56 €	21 394 884,96 €	10,0%
Sous-total	78	4 618 637,76 €	16 566 410,80 €	36 527 772,41 €	12,6%
Cohésion sociale et territoriale					
Rencontres et culture	6	407 757,00 €	4 060 341,32 €	10 212 799,91 €	4,0%
Sports	5	388 517,00 €	886 502,50 €	2 014 870,50 €	19,3%
Rénovations urbaines	17	1 515 727,00 €	8 559 956,20 €	9 080 411,20 €	16,7%
Voieries	24	1 812 633,90 €	14 337 839,07 €	22 076 819,93 €	8,2%
Construction infrastructures	14	1 712 502,40 €	9 459 172,87 €	8 523 910,00 €	20,1%
Sous-total	66	5 837 137,30 €	37 303 811,96 €	51 908 811,54 €	11,2%
Développement économique					
Economie fluviale et maritime	6	261 000,00 €	575 206,75 €	1 026 015,00 €	25,4%
Alimentation durable	6	700 000,00 €	12 820 885,74 €	21 634 383,43 €	3,2%
Agrandissement des zones économiques	1	16 583,00 €	38 693,22 €	55 276,22 €	30,0%
Restauration du patrimoine naturel et culturel	9	243 730,00 €	1 502 404,71 €	1 877 431,41 €	13,0%
Sous-total	22	1 221 313,00 €	14 937 190,42 €	24 593 106,06 €	5,0%
TOTAL	166	11 677 088,06 €	68 459 290,59 €	113 029 690,01 €	10,3%

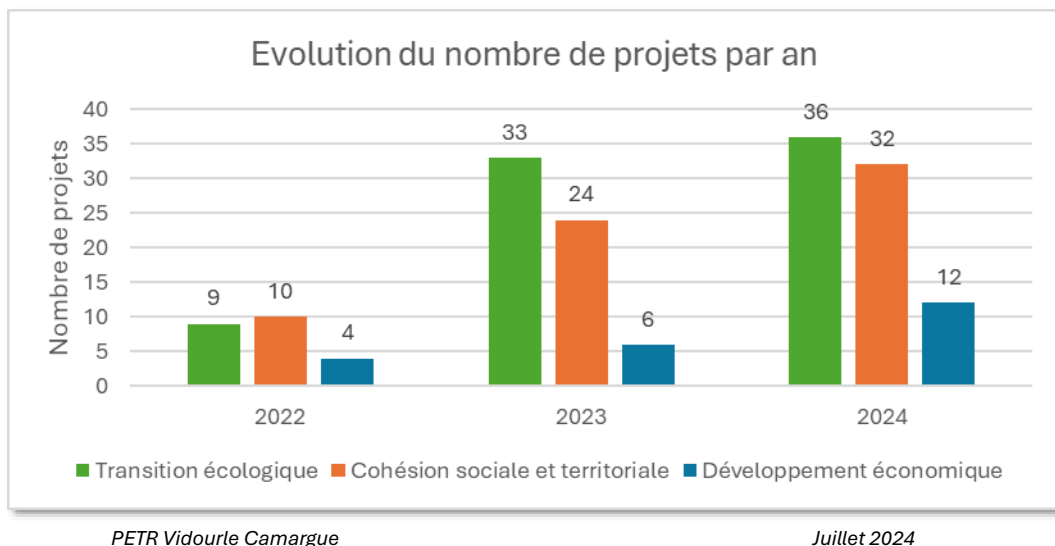
B. Analyse des tendances annuelles des projets

Après avoir analysé les tendances globales 2022-2024, il semble intéressant de regarder comment elle se s'appliquent annuellement.

En ce qui concerne la forte inclinaison du CRTE vers la transition écologique nous pouvons remarquer que cette tendance n'est pas visible dès 2022 mais apparait davantage en 2023 et s'accroît en 2024. En effet, si en **2022 seulement 9 projets en faveur de la transition écologique** ont été mis en place (sur 23 projets au total) ils **sont 33 en 2023** (sur 63 projets au total) et **36 en 2024** (sur 80 projets au total). Cette tendance à la hausse peut notamment s'expliquer par la création du fonds vert en 2023. Cette hausse peut être cependant nuancée, par

le nombre de projets en 2022 qui fût une année de transition en la dernière année de mise en œuvre du contrat de ruralité et le lancement du CRTE.

Au global, **le nombre total de projets a augmenté sur le territoire et sur la période** comme l'illustre le graphique suivant :



Au global, le nombre de projets en faveur du développement économique a été multiplié par trois sur la période.

Au travers de la multiplication des projets, davantage de tendances et exceptions apparaissent. En effet, si en 2022, aucun projet concernant l'alimentation durable n'a été mis en place, ces derniers représentent une part importante des projets de développement durable en 2023 et 2024, respectivement 81% et 42% notamment par la construction d'établissements de restauration scolaire et cuisines centrales.

En fin de compte, **les projets relatifs aux compétences régaliennes** des communes et EPCI tels que les voiries, l'éclairage public ou la gestion des réseaux d'eau sont **les plus représentés dans les types de projets financés dans le cadre du CRTE.**

PREMIERS ELEMENTS D'ANALYSE

- La **transition écologique** est l'axe le plus développé notamment avec **l'éclairage public** sur la période et chaque année.
- Les effets des nombreux travaux d'éclairage public sont bien visibles sur la consommation électrique notamment par l'analyse des données ENEDIS.
- Le développement économique est l'axe le moins développé avec 22 projets en 3 ans.
- Le nombre de projets mis en place ne cesse d'augmenter passant de **20 en 2022 à 80 en 2024** : il a été **multiplié par 4 sur la période.**

III. Le financement des actions du CRTE

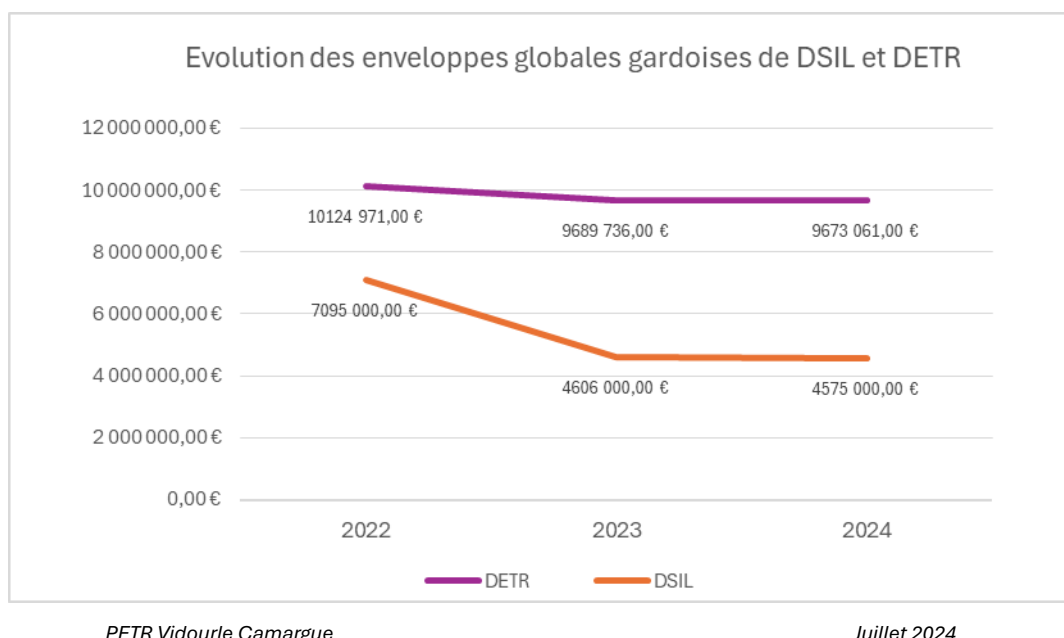
? QUESTIONS EVALUATIVES

- Au travers de **quels fonds** les projets sont réalisés ?
- Comment sont **repartis** ces fonds sur le budget global alloué et les axes du CRTE ?
- Le **caractère incitatif** des dispositifs répond-il aux ambitions du CRTE ?

A. Les fonds disponibles au sein du CRTE

1. Analyse des dotations annuelles de DETR/DSIL

Ce graphique met en évidence l'évolution des enveloppes globales de DETR et DSIL au sein du département du Gard qui compte six CRTE.



Sur la période 2022-2024 une **baisse des enveloppes** est clairement visible, la DETR passant de 10 124 971€ à 9 673 061€ révélant une **baisse de 451 910€**.

La DSIL a, quant à elle, **baissé de 2 520 000€** passant de 7 095 000€ en 2022 à 4 575 000€ en 2024.

La baisse des montants alloués par l'Etat est donc évidente au cours de la période, particulièrement en ce qui concerne la DSIL.

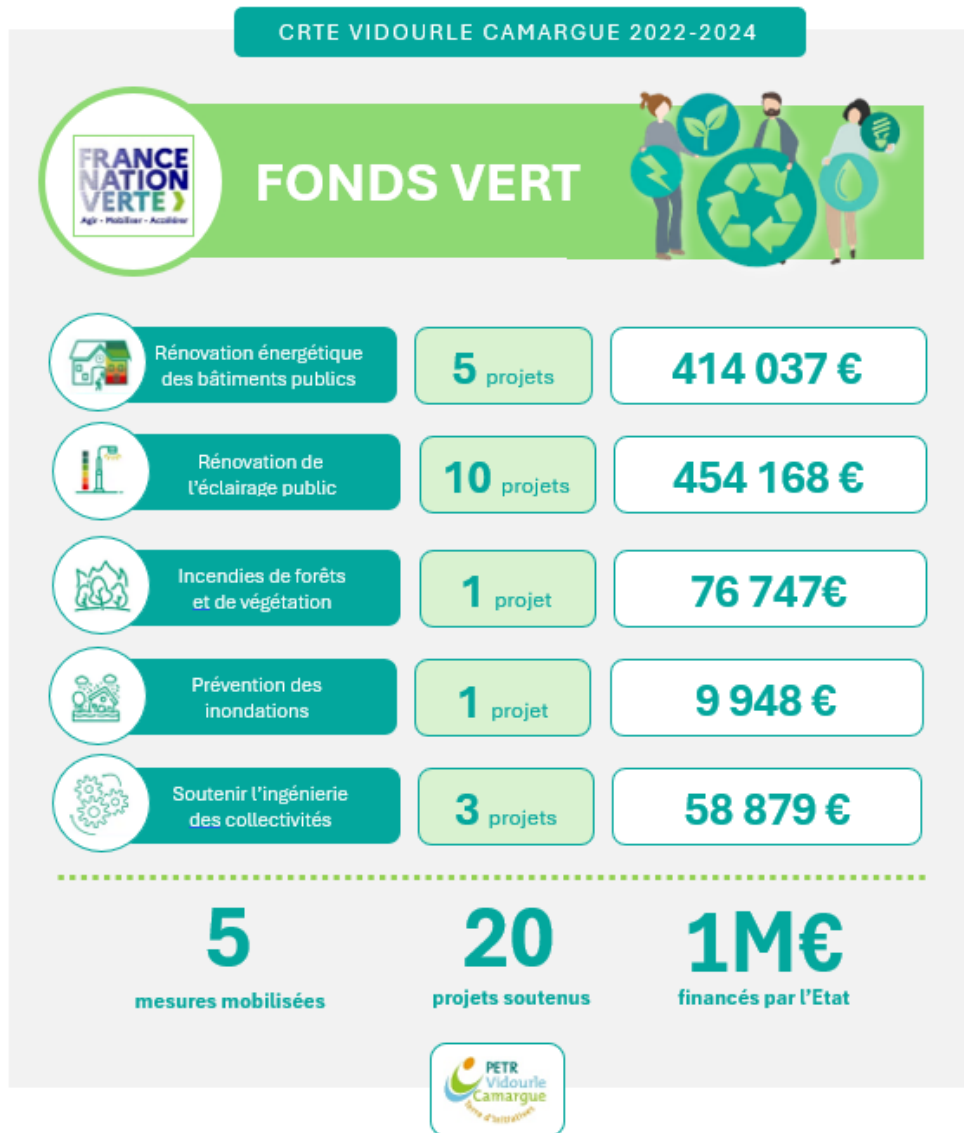
2. Focus sur la répartition du fonds vert

La transition écologique est un des enjeux principaux du CRTE, cependant, à l'origine, aucun fonds ne la favorisant spécifiquement n'existait dans les crédits de droit commun. Ainsi, en **2023**, le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires instaure le *fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires*, aussi appelé **fonds vert**. Ainsi ce fonds est prévu pour aider les territoires à la mise en œuvre de la transition écologique au travers de 18 mesures ciblées et thématiques définies au niveau national.

Le schéma ci-dessous et tableau en annexe mettent en évidence la répartition des mesures thématiques du fonds verts mobilisées dans le cadre du CRTE Vidourle Camargue. La **rénovation de parcs lumineux et d'éclairage public est la mesure la plus sollicitée**, elle rassemble en effet **10 projets** sur les 20 financés au total sur la période 2022-2024. Elle représente **45% des financements fonds vert** (454 168€ sur une attribution totale de 1 013 780.13€). En revanche, la mise en œuvre de la **rénovation énergétique des bâtiments publics** représente **41% des financements fonds vert** tout en ne concernant que **5 projets** d'une envergure plus importante.

A noter que le territoire n'a mobilisé que **5 mesures du fonds verts** au travers de la mise en place de 20 projets. Le tableau en annexe souligne que les **13 mesures restantes n'ont vu la création d'aucun projet à l'échelle du territoire**. Certaines mesures ne concernent pas le territoire Vidourle Camargue (comme les outre-mer ou la montagne) cependant certaines pourraient être sollicitées. En effet, le recyclage du foncier ou l'adaptation au trait de côte peuvent être des enjeux importants dans cet espace.

Ainsi, le fonds vert a permis la mise en place de **20 projets** favorisant la transition écologique grâce à un financement de **1 013 780.13 €**, notamment au travers de la rénovation de l'éclairage public. Malgré des avancées notables, il reste une marge de progrès importante concernant les autres mesures du fonds.



B. La répartition des fonds sur la période 2022-2024

Le CRTE regroupe différents fonds accordés aux collectivités territoriales. En effet il n'existe pas de « fonds CRTE » mais différents moyens de financement comme la **DETR**, la **DSIL**, les **fonds verts** ou encore le **PITE** (plan littoral 21). La répartition des financements au sein de ces fonds est intéressante à analyser car ils ont chacun leurs caractéristiques et leurs logiques de financement propres.

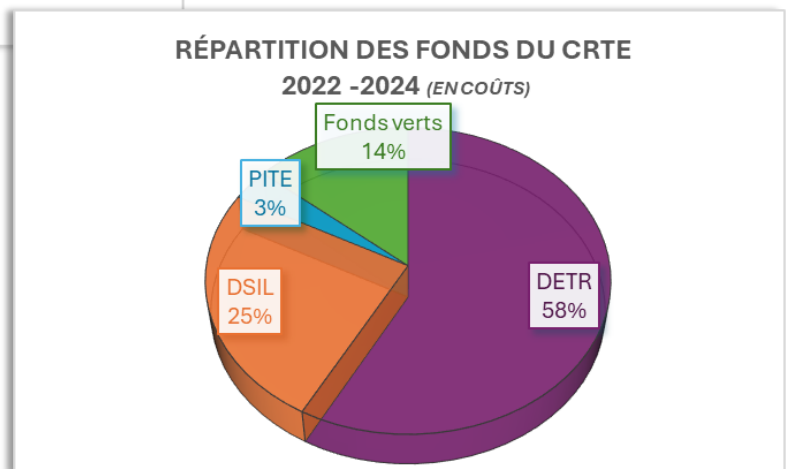
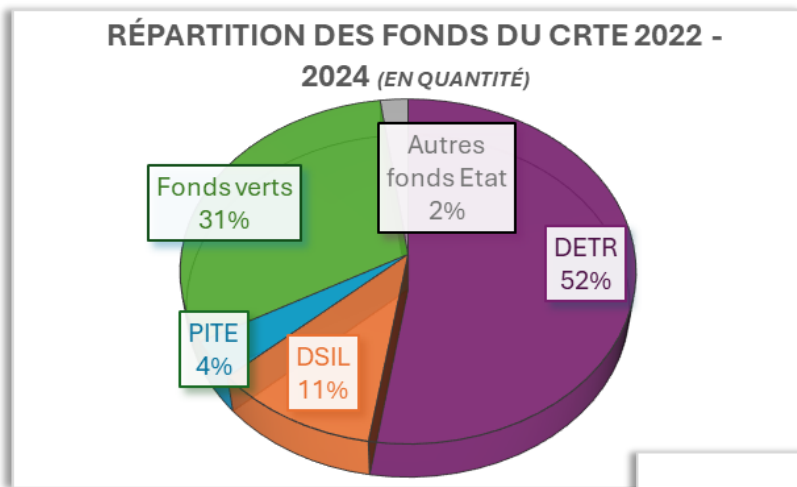
Les graphiques ci-dessous permettent de remarquer que la **DETR** représente la part la plus importante des fonds autant en quantité de projets qu'en montant de financement alloué. En effet, **52% des projets sont financés par la DETR** représentant **58% des financements de l'Etat** à l'échelle du CRTE Vidourle Camargue sur la période.

Le second fonds, en termes de volume de projets est le **fonds vert**. Effectivement **31% des projets ont été financés par le fonds vert qui est l'outil financier spécifique en faveur de la transition écologique**. Il aurait été possible de s'attendre à ce que ce soit le 1^{er} fonds sollicité puisque cet axe est le plus représenté au cours des trois dernières années. En effet, il ne finance

que 31% des projets sur la période alors que 47% des projets présentaient un avantage écologique clair. Ainsi, une partie des projets en faveur de la transition écologique se trouve être financée par d'autres fonds que celui prévus à cet effet.

Néanmoins ces données du fonds verts, calculées sur 3 ans sont légèrement à nuancer car il n'a été créé qu'en 2023. Ainsi même s'il concerne 31% des projets sur cette période **il représente en réalité 58,1% des projets sur la période 2023-2024.**

La **DSIL** représente un volume de projet (11%) moindre mais une part plus importante des financements alloués par l'Etat (25%). Ce fonds se focalise en effet sur des projets structurants avec des taux interventions plus élevés. Le **PITE** concerne spécifiquement les communes littorales du territoire. Il apparaît comme un outil financier réservé représentant uniquement 4% des projets soutenus.



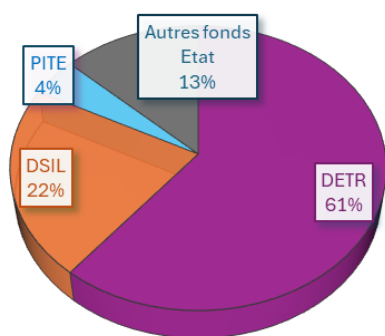
PETR Vidourle Camargue

Juillet 2024

C. Répartition annuelle des fonds

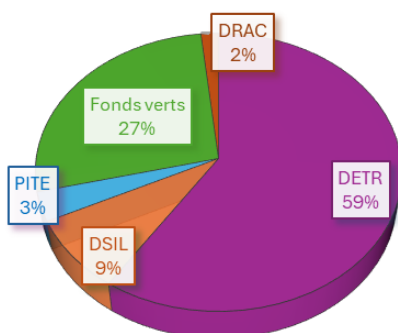
L'évolution de la répartition des différents fonds est également à prendre en compte car elle met notamment en évidence **des dynamiques d'attribution**. A titre d'exemple la part de la **DETR dans le financement des projets CRTE n'a cessé de diminuer sur la période** passant de 61% à 41% perdant 20 points de pourcentage là où le **fonds vert** en a gagné 20 entre 2023 et 2024 passant de 27% à 47% des projets financés.

RÉPARTITION DES FONDS DU CRTE 2022



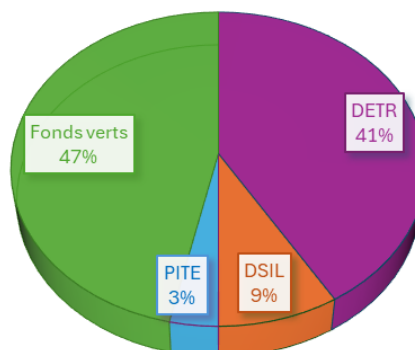
- Fort financement des projets par la DETR
- Un seul fonds spécifique (PITE)

RÉPARTITION DES FONDS DU CRTE 2023



- Création du fond vert qui prend une place importante
- Baisse des autres fonds (DSIL particulièrement)

RÉPARTITION DES FONDS DU CRTE 2024



- Augmentation de la part des fonds verts dans le financement des projets

PETR Vidourle Camargue

Juillet 2024

Ces graphiques montrent également que la **DSIL a fortement diminué** entre 2022 et 2023 passant de 22% à seulement 9% des financements l'année suivante. Cette évolution peut s'expliquer par une **baisse du montant de l'enveloppe globale** allouée par le gouvernement sur le territoire du Gard. En effet, cette dernière est passée de 7 095 000€ en 2022 à 4 606 000€ en 2023, perdant ainsi 2 489 000€ en seulement 1 an. Il semble donc logique que la part de la DSIL dans les financements des projets du CRTE ait également baissé entre ces deux années.

Ainsi, même si le CRTE est toujours composé des mêmes fonds leur part dans le financement des projets varie. Cette variation peut être liée au volume des enveloppes allouées, la création de nouveaux fonds, ou encore la priorisation des projets structurants à l'échelle départementale par arrondissement.

D. Incitativité des fonds

L'objectif du CRTE est de **favoriser la mise en place de la transition écologique et énergétique**. **Les collectivités locales** sont incitées à mettre en place des projets par différents fonds disponibles qui en financent une partie. Cependant, le financement est-il suffisant pour réellement inciter les communautés des communes et communes à accélérer cette transition ?

Quelques chiffres clefs pour comprendre les taux de financement :

- En 2024, **16 664 785.52 €** ont été sollicités, **1 108 824.80€** ont été alloués à l'échelle du CRTE Vidourle Camargue
- En moyenne, **10.3%** du financement d'un projet est supporté par des fonds d'Etat à l'échelle du CRTE Vidourle Camargue
- En moyenne, pour **7€ demandés, 1€ est attribué** à l'échelle de l'arrondissement de Nîmes

À la vue de ces deux dernières données, il peut sembler que les crédits alloués par l'Etat dans le cadre du CRTE ne financent qu'une faible partie des projets des collectivités, et ce, uniquement lorsque celles-ci parviennent à en faire la demande, ce qui est parfois complexe.

De plus, les taux maximums affichés dans les appels à projets DETR/DSIL sont rarement atteints, et **les taux proposés souvent faibles** afin de maximiser le financement d'un nombre plus important d'opérations. Enfin, **les arrêtés attributifs arrivent souvent après le démarrage des travaux** et l'engagement des premières dépenses. Cette situation questionne l'incitativité des fonds vis-à-vis des projets qui sont engagés par les collectivités locales.

Ensuite, **le fonds vert favorise la mise en place de la transition écologique**. Il joue un rôle croissant dans le financement du CRTE Vidourle Camargue, passant de 27 % des fonds alloués en 2023 à 47 % l'année suivante. Cette augmentation de 20 points démontre que ce fonds est clairement utilisé par les collectivités. D'autant qu'il participe également au **soutien aux études et à l'ingénierie des projets** permettant aux collectivités d'initier certaines opérations.

Parallèlement, le nombre de projets concernant la transition écologique ne cesse d'augmenter au cours de cette période.

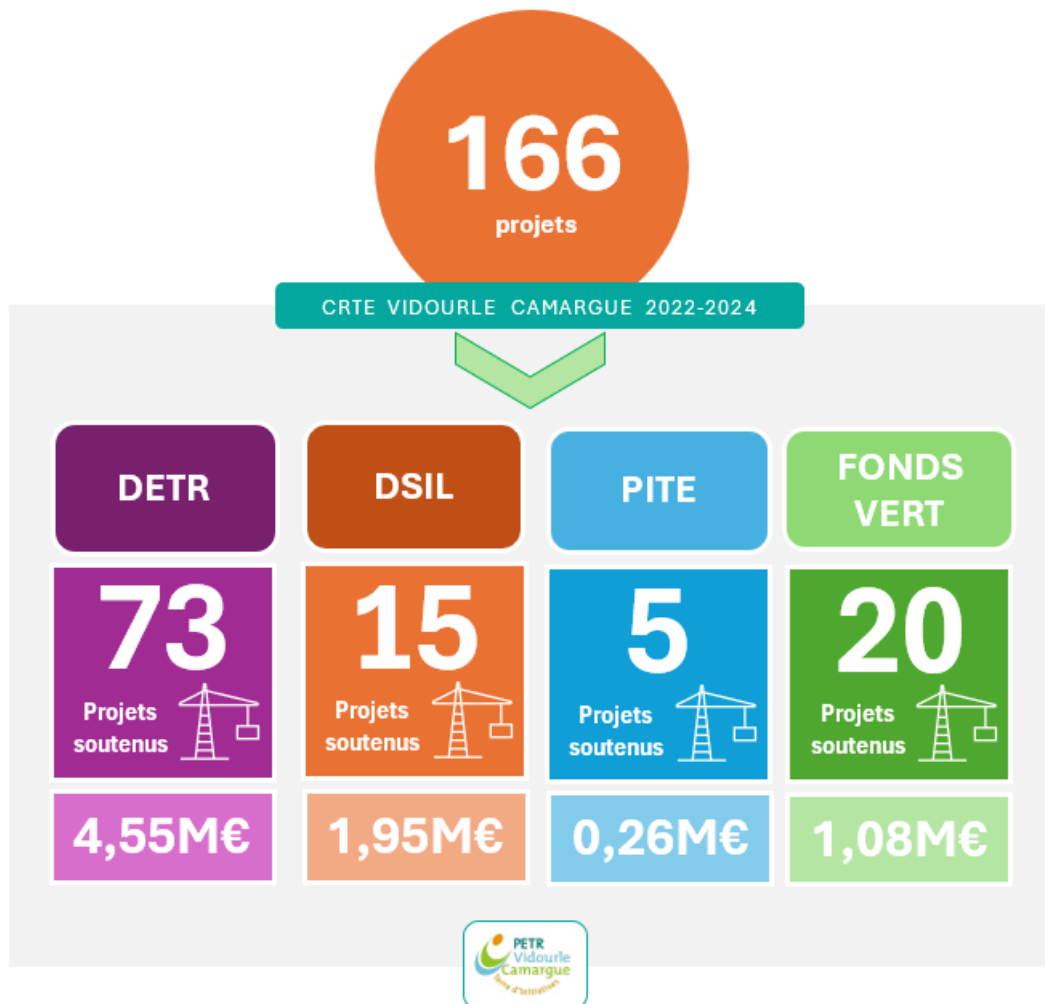
Néanmoins, cet effet incitatif peut être minoré car le fonds vert bénéficie également du report de projets auparavant accompagnés au titre de la DETR pour l'éclairage public par exemple ou au titre de la DSIL pour la rénovation énergétique et thermique.

En fin de compte, les **différents fonds accompagnent la réalisation de projets** que les collectivités n'auraient pas pu mener à bien seules. On observe en effet qu'une non-attribution de l'Etat entraîne parfois l'abandon ou le report d'une opération. Ainsi, malgré un taux de financement relativement faible par rapport à la demande, les projets voient le jour. De plus, la création de fonds spécifiques comme le fonds vert semble orienter et conforter les collectivités vers des initiatives favorisant la transition écologique.

PREMIERS ELEMENTS D'ANALYSE

- La **DETR** constitue le financement le plus important du CRTE Vidourle Camargue
- Depuis sa création en 2023, la part de projets financés par les **fonds vert ne cesse d'augmenter**
- La part de la **DSIL** ne cesse de diminuer, conjointement aux montants des enveloppes globales qui diminuent depuis 2023
- Malgré une **baisse du montant de la DETR et DSIL** le nombre de projets augmente baissant le taux moyen d'intervention de l'Etat sur les projets
- Une **concordance** entre création du fonds vert et augmentation des projets en faveur de la transition écologique est une hypothèse à questionner

Synthèse de la répartition des crédits alloués au 15 juillet 2024

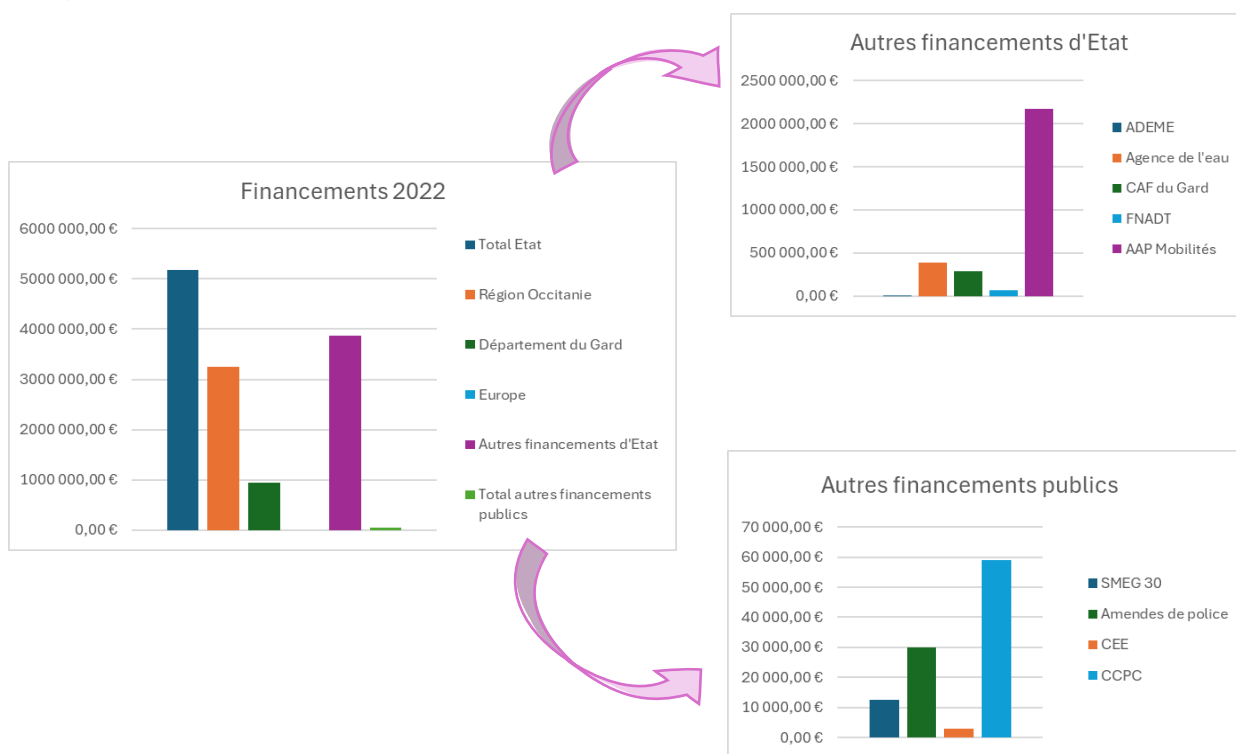


E. Analyse des autres cofinancements publics

Cofinancements du CRTE en 2022

L'analyse suivante illustre les cofinancements publics pour les projets identifiés au titre du CRTE Vidourle Camargue en 2022. On observe que l'État a apporté un soutien financier considérable, investissant **5,2 millions d'euros** pour 20 projets. La région Occitanie a également contribué de manière significative, avec un financement de **3,2 millions d'euros** réparti sur 5 projets.

Par ailleurs, d'autres fonds de l'État, tels que l'**ADEME**, la **CAF** et l'**Agence de l'Eau**, ont financé 8 projets à hauteur de **3,9 millions d'euros**, ce qui en fait le deuxième plus gros contributeur. Ces trois sources apparaissent ainsi comme les principaux cofinanceurs des opérations inscrites au CRTE Vidourle. Il est notable que l'Europe est absente de ces financements, ce qui souligne que, bien que l'État joue un rôle central dans le soutien au CRTE, il n'en est pas l'unique financeur. Les porteurs de projets ont la possibilité de se tourner vers d'autres sources de financement pour compléter leurs besoins.



Outre les financements de droit commun de l'État, tels que la **DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la **DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), d'autres fonds publics provenant des agences et organismes d'État contribuent également au soutien des projets du CRTE. Ces crédits proviennent notamment de :

- **ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)
- **Agence de l'Eau**
- **CAF du Gard** (Caisse d'Allocations Familiales)
- **FNADT** (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)
- **Appel à Projets Mobilités**
- **DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Ces organismes représentent une part importante du financement, avec un investissement total approchant les **quatre millions d'euros**, comme mentionné précédemment.

Enfin, différents autres fonds publics ont été mobilisés pour soutenir **4 projets spécifiques**. Ces sources incluent :

- **SMEG 30** (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard)
- **EPCI**, tels que la CC Petite Camargue et la CC Pays de Sommières, qui ont instauré des régimes de fonds de concours à la faveur de leurs communes membres
- **CEE** (Certificats d'Économies d'Énergie)
- **Amendes de police**

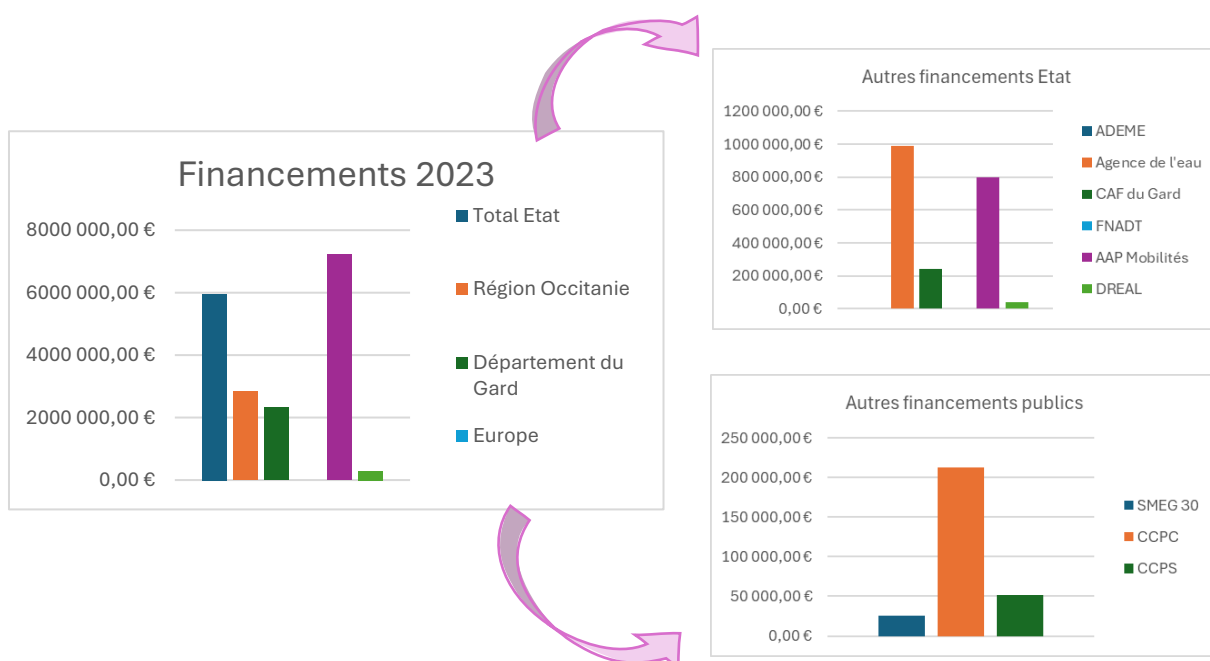
Ces graphiques mettent en évidence la diversité des fonds mobilisés au sein du CRTE Vidourle, qu'ils proviennent de l'État, d'autres collectivités ou d'entités diverses. Ils offrent une vision d'ensemble des financements alloués, soulignant l'engagement collectif en faveur des projets de relance et de transition écologique. Cette multiplicité de financeurs permet de maximiser les ressources disponibles et de soutenir une variété de projets sur le territoire.

Cofinancements du CRTE en 2023

Les graphiques ci-dessus, représentant l'année 2023, permettent d'observer une évolution significative par rapport à 2022. Bien que la part de l'État dans le financement global ait diminué proportionnellement, on note une augmentation de l'investissement direct de l'État, atteignant **6 millions d'euros**, ce qui constitue un montant supérieur à celui de 2022. Toutefois, les autres financements de l'État ont connu une hausse substantielle, atteignant **7,2 millions d'euros**.

Il est important de souligner que l'ensemble des financements a augmenté cette année, parallèlement à une augmentation marquée du nombre de projets soutenus. Malgré cette hausse globale des investissements, l'Europe demeure absente des financements du CRTE, avec toujours aucun projet cofinancé par des fonds européens.

Parmi les financements complémentaires des organismes de l'État, l'**Agence de l'Eau** se distingue comme le fonds prédominant, ayant investi près de **1 million d'euros** au cours de l'année, répartis sur seulement **2 projets**. Cela souligne l'importance de l'Agence dans le soutien de projets spécifiques, malgré un nombre limité d'initiatives financées.



En conclusion, l'année 2023 témoigne d'une dynamique positive avec une augmentation générale des investissements dans les projets du CRTE, bien que l'absence de participation européenne continue d'être notable. Les données présentées offrent une perspective claire sur l'évolution des financements étatiques et leur distribution, mais soulignent également l'importance de considérer l'ensemble des options de financement disponibles pour une compréhension complète des opportunités offertes aux porteurs de projets.

Limites de l'analyse et pistes d'amélioration

Il est essentiel de noter que, bien que ces graphiques offrent une vue d'ensemble relativement complète des financements, **ils ne couvrent pas toutes les sources disponibles**. En effet, certains porteurs de projets choisissent de se tourner exclusivement vers des fonds non étatiques, ce qui fait que ces projets n'apparaissent pas dans les graphiques. **La maquette inclut uniquement les projets ayant bénéficié, en totalité ou en partie, de financements étatiques.**

De plus, **la relecture des maquettes n'est pas exhaustive** pour ce qui concerne l'ensemble des autres financements de l'État. Par exemple, en 2022, **des contributions importantes de l'ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) **et de l'Agence de l'Eau** n'ont pas été correctement prises en compte. Ces agences n'avaient pas été sollicitées pour compléter leurs montants, ce qui a conduit à une **sous-représentation de leurs apports réels** dans les projets soutenus.

Il est également crucial de préciser que **la Banque des Territoires joue un rôle important** dans le financement de certains projets. Les soutiens apportés par cette institution sont variés et nombreux, mais ils ne sont souvent pas valorisés dans les CRTE car ils ne relèvent pas d'une logique de subvention classique, mais plutôt de **prêt**. **La Banque des Territoires** intervient dans des projets tels que :

- La construction de la nouvelle école d'Aubais
- La rénovation de la mairie d'Aimargues
- Le marché global de performance énergétique du Grau-du-Roi

Ces interventions, bien qu'essentielles pour le développement local, restent souvent **invisibles dans les représentations financières standard du CRTE**.

Les actions menées par les agences de l'État, telles que l'ADEME ou l'Agence de l'Eau, ne sont valorisées que lorsqu'elles sont financées directement par **l'État** ou par **la Région Occitanie**. Si ces actions ne figurent pas dans les maquettes du CRTE ou du Contrat Territorial Occitanie, elles demeurent **invisibles aux yeux des parties prenantes et des analystes**. Cela conduit à une **compréhension incomplète** du paysage de financement et des **efforts réels déployés** par ces agences.

Dans ce contexte, il serait pertinent de mettre en place un **système d'extraction de données** pour collecter et **centraliser les informations sur l'ensemble des financements**, y compris ceux qui ne sont pas immédiatement apparents. De plus, la désignation d'un **réfèrent territorial** pourrait s'avérer bénéfique. Ce référent aurait pour mission de collecter, valider et centraliser les informations relatives aux financements provenant de diverses sources, ce qui permettrait d'obtenir **une vue d'ensemble plus complète et transparente des financements et des actions** menées au niveau régional et national.

IV. Résultats à mi-parcours et perspectives 2025-2027

? QUESTIONS EVALUATIVES

- **Les objectifs** posés par le CRTE en 2021 ont-ils été atteints ?
- Le **processus** de mise en œuvre du contrat est-il optimal ?
- Peut-on apprécier **l'impact écologique** des projets ?
- Le CRTE permet-il de participer aux objectifs de **la COP 24** ?

A. Respects des objectifs initiaux

Il est alors important de comprendre où se situe le CRTE Vidourle Camargue par rapport aux objectifs initiaux après trois ans de mise en œuvre du contrat.

Lors de sa mise en place, le CRTE avait pour ambition d'être le **support intégrateur unique des différentes contractualisations et programmes d'aide de l'Etat** pour accompagner au niveau des territoires de projets, les trois axes principaux suivants :

- La **transition écologique**
- La **cohésion sociale et territoriale**
- Le **développement économique**

La circulaire de 2024 vient préciser trois fonctions principales du contrat :

- Une fonction **d'organisation de l'action publique locale** autour d'un projet de territoire
- Une fonction **d'accélération de la transition écologique**
- Une fonction **d'accompagnement des projets locaux**

Les trois axes évoqués dès la mise en place du CRTE se retrouvent dans la typologie des projets. En effet, la **transition écologique** est **l'axe le plus développé** au sein du CRTE Vidourle Camargue ce qui illustre que la poursuite de cet objectif est au cœur des préoccupations et est approprié localement. D'autant que le territoire n'avait pas bénéficié préalablement de dispositifs ou contrats sur la transition écologique porté et proposé par l'Etat.

In fine, **aucun axe n'est écarté**, la **cohésion sociale et territoriale** et le **développement économique** trouvant toute leur place dans les projets du territoire.

Ainsi le contrat de relance et de transition écologique (puis dénommé Contrat pour la réussite de la transition écologique) apparaît comme un **cadre large** laissant une **forte place à l'initiative des communes et EPCI** qui définissent elles-mêmes leur stratégie et leurs objectifs.

De plus, le CRTE se veut une **feuille de route simplifiant les contractualisations** avec l'Etat. Il s'agit théoriquement d'un contrat unique rassemblant les différentes contractualisations et programmes d'aides de l'Etat. Dans les faits, il s'agit principalement d'un **cadre financier rassemblant les crédits attribués au niveau des préfectures de département et de région**. Il apparaît notamment dans la première partie que les fonds des autres organismes ou agences de l'Etat ne sont pas forcément valorisés ou du moins indirectement.

Le rôle du PETR Vidourle Camargue s'inscrit dans cette dynamique contractuelle. Son but est d'accompagner les élus et EPCI à mettre en place leurs projets, à les guider vers les financements

adaptés. Il a donc une connaissance globale du territoire et des différents fonds, ce qui permet de remplir cette fonction. **Le PETR facilite ainsi la contractualisation et les relations élus/Etat.** Cependant il reste bien sûr une **marge de progression** quant à la simplification de ces démarches, encore beaucoup de collectivités rencontrent des difficultés administratives.

Enfin, le CRTE s'associe à la mise en place de dispositifs de l'Etat tel que le **programme** Petites Villes de Demain (PVD) visant à **améliorer les conditions de vie des habitants des communes centres** et des territoires alentours tout en les accompagnant vers une transition écologique. Ainsi ce programme se retrouve dans le CRTE qui concentre **18 projets en 2023** (sur 63 projets au total en 2023) et 5 en 2022 ce qui en fait un facteur de développement non négligeable.

Ainsi, **le territoire Vidourle Camargue semble avoir atteint les objectifs fixés par le CRTE**, impulsant une **dynamique de développement** pour la réussite de la transition écologique.

B. Suivi des prévisions 2021 et des maquettes financières

1. La question des prévisions 2021

Dans la maquette prévisionnelle 2021-2027 du CRTE Vidourle Camargue, **335 projets ont été identifiés par les collectivités du territoire.** L'analyse de ces prévisions met en avant qu'aujourd'hui **seuls 71 de ces projets ont été réalisés** ce qui représente 21,19% des projets au total. Parallèlement, beaucoup d'autres projets sont toujours d'actualité ou ont été financés par d'autres fonds : 42 projets sur les 335 initiaux donc 12,5% des projets. Ce décalage entre la prévision et la mise en œuvre peut s'expliquer par le fait que nombre de collectivités ont fait remonter des projets dans l'optique d'en assurer leurs financements.

Cet exercice permet avant tout d'avoir une vision sur les types de projets que les élus souhaitent initier. Cependant, la réalité et le quotidien rattrapent souvent les porteurs de projets notamment sur l'entretien courant des équipements et des infrastructures de voiries notamment. De plus, de nombreux projets visant l'amélioration et le développement du territoire ont été identifiés mais le contexte économique lié à l'inflation a fortement influencé les priorisations des projets.

Néanmoins, il est important de remarquer que même si un grand nombre de projets n'a pas été mis en place, **d'autres projets ont été initiés** sans qu'ils soient identifiés dans la maquette prévisionnelle. Cela marque le fait que les prévisions ne bloquent pas le développement et la concertation autour de nouveaux projets et révèle l'effet intégrateur du contrat.

2. L'utilisation du système de report

Il est possible de remarquer un certain nombre de reports de projets dans le cadre du CRTE d'une année sur l'autre depuis 2022 :

- 11 reports 2022 sur 2023 (sur 23 projets mis en place)
- 23 reports 2023 sur 2024 (sur 63 projets mis en place)
- 13 reports 2024 sur 2025 (sur 80 projets mis en place)

Ainsi en 2022, **32%** des projets ont été reportés, **27%** en 2023 et enfin **14%** en 2024. Une baisse du nombre de reports est donc visible sur ces trois années.

Cela peut signifier une meilleure organisation des communes, une meilleure compréhension de la répartition des fonds ou bien une adaptation de l'Etat à la forte demande de projets des collectivités.

C. COP 24 : Etat du territoire Vidourle Camargue

Pour atteindre les objectifs fixés par les diverses circulaires ministérielles, la mise en œuvre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique doit s'aligner étroitement avec les ambitions de la COP 24.

Il est pertinent d'analyser les projets du CRTE à travers le prisme de la COP 24, car ces deux démarches sont intrinsèquement liées. Elles visent toutes deux à renforcer la dynamique de transition écologique sur les territoires par le biais d'aides financières, de fonds dédiés et d'objectifs précis à atteindre.

La COP 24 a pour but spécifique de mettre en place, au niveau régional, des leviers d'action alignés avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de la biodiversité.

Dans cette optique, neuf axes d'analyse ont été définis :

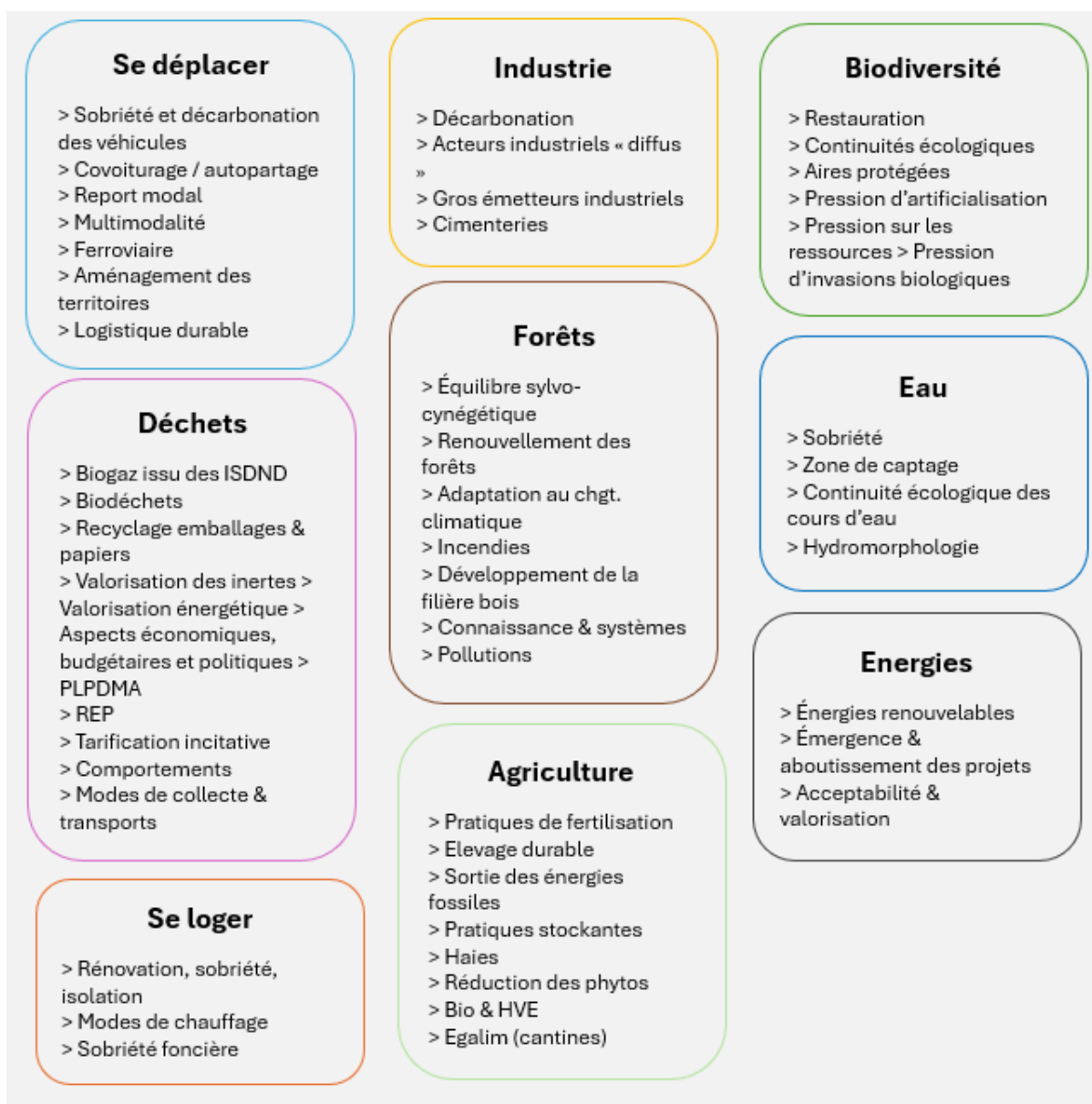
- | | | |
|---------------|----------------|---------------|
| - Se déplacer | - Industrie | - Forêts |
| - Se loger | - Déchets | - Eau |
| - Energie | - Biodiversité | - Agriculture |

Chacun de ces axes comprend plusieurs sous-objectifs et actions spécifiques, comme illustré dans le schéma mentionné ci-après. Cette analyse approfondie permet non seulement d'évaluer la conformité des projets avec les objectifs du CRTE, mais aussi de mettre en lumière des initiatives particulièrement vertueuses ou innovantes. Ces projets exemplaires pourraient servir de modèles pour d'autres territoires et contribuer significativement aux objectifs de la future COP.

En outre, l'approche intégrée de la COP 24 favorise :

- Une **meilleure synergie** entre les politiques locales et les objectifs nationaux et internationaux de lutte contre le changement climatique.
- **L'identification de projets à fort impact environnemental positif**, susceptibles d'attirer des financements supplémentaires.
- Le **développement de solutions innovantes** adaptées aux spécificités locales tout en répondant aux enjeux globaux.
- Une **sensibilisation accrue des acteurs** locaux et des citoyens aux enjeux de la transition écologique.
- Une **évaluation plus précise de l'impact des actions** entreprises, permettant des ajustements et améliorations continus.

Ainsi, cette analyse croisée CRTE-COP 24 constitue un outil didactique pour illustrer et pour accompagner la transition écologique à l'échelle locale tout en contribuant aux objectifs régionaux et nationaux.



Sur la base d'exemples de projets liés au CRTE, qu'ils soient déjà réalisés ou en cours, il est proposé une analyse approfondie s'appuyant sur les neuf axes définis par la COP2024.

Cette démarche vise à illustrer **la dynamique actuelle en matière de transition écologique** sur le territoire Vidourle Camargue, mettant en lumière les efforts déployés et les progrès accomplis dans chacun de ces domaines clés. L'analyse met particulièrement en avant **les impacts concrets en matière de transition écologique**, permettant d'évaluer l'efficacité des initiatives en cours et d'identifier les opportunités d'amélioration. En soulignant ces impacts, il est possible de commencer à appréhender **comment ces projets contribuent à atteindre les objectifs de la COP2024** et renforcer les actions futures pour une transition écologique réussie.

SE DEPLACER

Au cours de la période, **quatre pôles d'échanges multimodaux ont été créés ou sont en projet**, promouvant la sobriété des transports et la multimodalité. Parallèlement, des **projets cyclables se développent à l'échelle communale, intercommunale et départementale**, soutenant ainsi les mobilités quotidiennes et touristiques. Ces initiatives réduisant la dépendance à la voiture individuelle et favorisant des déplacements plus durables et écologiques.

PEM Vergèze-Codognan

CC Rhône-Vistre-Vidourle

La création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) à la gare de Vergèze-Codognan, dans la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle, est un projet essentiel pour améliorer la mobilité dans la région. Ce PEM vise à **restructurer les modes de déplacement, gérer efficacement les flux, encourager le covoiturage et promouvoir les mobilités douces**.

Avant la construction du PEM, la gare était fréquemment saturée, ne disposant que de 120 places de stationnement. Cette situation était problématique, étant donné sa position stratégique sur l'axe ferroviaire Montpellier-Nîmes, un corridor de transport majeur du territoire.

Le nouveau PEM a pour objectif non seulement de **fluidifier la circulation routière et ferroviaire**, mais aussi **d'attirer de nouveaux usagers** en desservant les voyageurs de la communauté de communes et des intercommunalités voisines. Ce projet innovant **favorise l'emploi local tout en promouvant des modes de transport écologiques**. Une fois opérationnel, il facilitera les déplacements au sein du territoire et vers les pôles urbains de Montpellier et Nîmes, contribuant ainsi au développement durable de la région



Année	2022-2024
Coût total	8,3 M€
Montant Etat	880 000 € (T1 + T2)
Nature des crédits	DSIL

+ Impacts en matière de transition écologique

- **Développement des transports en commun** : Le projet vise à améliorer l'offre de transport en commun en milieu rural et périurbain, ce qui peut réduire l'utilisation de véhicules individuels et donc les émissions de gaz à effet de serre.
- **Promotion des mobilités douces** : Le pôle d'échange multimodal prévoit des équipements pour développer les mobilités douces, contribuant ainsi à la transition écologique.
- **Amélioration de l'intermodalité** : En créant un pôle d'échange multimodal, le projet facilite la connexion entre différents modes de transport, ce qui peut encourager l'utilisation de moyens de transport plus écologiques.
- **Optimisation de l'utilisation des infrastructures existantes** : Le projet se développe sur le site du parking actuel de la gare SNCF, ce qui limite potentiellement l'artificialisation de nouveaux espaces.

DECHETS

Entre 2022 et 2023, le CRTE a principalement financé des projets de traitement des déchets à la source. L'année 2024 a marqué un tournant avec la mise en place de **six projets de gestion des déchets**, permettant d'atteindre l'objectif fixé sur les trois années. Des initiatives futures, telles que des projets de recyclerie, sont à l'étude pour soutenir l'économie circulaire sur le territoire.

Tri à la source des biodéchets

CC Pays de Sommières

La communauté de communes du Pays de Sommières a installé en janvier 2022, la **première aire de composteurs collectifs à Congénies** pour les secteurs sans espace pour un composteur individuel, et ceux à forte production de déchets, comme les jardins partagés. Après une phase de test en 2022 sur trois communes, d'autres ont demandé ces équipements. **En 2023, 30 points supplémentaires seront déployés.**

Le compostage partagé devrait **réduire les ordures ménagères de 90 tonnes par an**. Une campagne de communication et la distribution de bio seaux accompagnent cette initiative. La CC investit 850 € par composteur.



Année	2024
Coût total	22 200 €
Montant Etat	12 210 € sollicités
Nature des crédits	Fonds Vert (en instance)

+ Impacts en matière de transition écologique

- **Réduction significative des déchets** : Le compostage permet de réduire d'environ un tiers le volume initial des déchets ménagers, soit environ 150 kg par foyer et par an.
- **Valorisation des biodéchets** : Le compostage transforme les déchets organiques (restes alimentaires, déchets verts) en ressource utile, créant un engrais naturel pour les jardins et les plantes.
- **Amélioration de la qualité des sols** : L'utilisation du compost comme amendement naturel améliore la structure du sol, augmente sa capacité de rétention d'eau et apporte des nutriments aux plantes.
- **Sensibilisation environnementale** : La mise en place de composteurs encourage les citoyens à s'impliquer directement dans la gestion de leurs déchets, favorisant une prise de conscience écologique.

SE LOGER

En trois ans, l'efficacité énergétique des logements a été considérablement améliorée grâce au guichet Renov'Occitanie Vidourle Camargue. Des **projets d'isolation, de rénovation et de remplacement d'équipements par des alternatives écologiques** ont été réalisés, ainsi que des initiatives pour encourager la production d'électricité par les particuliers. Des **éco-quartiers** sont également en cours de développement ou à l'étude sur le territoire de la CC Terre Camargue.

Eco-quartier du Grau-du-roi

Commune de Le Grau-du-Roi

Le Grau-du-Roi, ville côtière attractive, fait face à une forte pression foncière, notamment sur **l'un des derniers espaces constructibles** au cœur de l'agglomération. Pour répondre à ces enjeux, la municipalité a initié **un projet d'éco-quartier ambitieux, articulé autour de huit axes stratégiques**. Ce projet vise à augmenter l'offre de logements tout en préservant l'harmonie architecturale, l'histoire de la ville et sa riche biodiversité.

Cette initiative s'inscrit parfaitement dans le contexte actuel de **transition environnementale** et répond simultanément à la **crise du logement**. L'éco-quartier représente ainsi **une solution pertinente et équilibrée**, conciliant les besoins de développement urbain avec les impératifs de préservation du patrimoine naturel et culturel de la commune. Ce projet illustre la volonté de la municipalité de **promouvoir un urbanisme durable**, respectueux de l'environnement et adapté aux attentes de la population locale.



Année	2023-2023
Coût total	NC
Montant Etat	Non sollicité
Nature des crédits	NC

+ Impacts en matière de transition écologique

- **Gestion durable des ressources** : L'écoquartier vise à mettre en place une approche exemplaire sur le plan environnemental, ce qui implique une gestion optimisée des ressources comme l'eau et l'énergie.
- **Mobilité durable** : Le projet prévoit de repenser la circulation dans la ville en favorisant les transports doux et en réduisant la dépendance à la voiture, notamment par la création d'itinéraires cyclables et piétons.
- **Adaptation au changement climatique** : L'écoquartier intègre des mesures pour faire face aux défis climatiques spécifiques à sa situation géographique, comme la proximité de la mer et des étangs.
- **Intégration paysagère** : Le projet s'insère harmonieusement dans son environnement méditerranéen, en tenant compte des spécificités du paysage local.

FORETS

Malgré la présence de forêts en Vidourle Camargue, les projets forestiers restent rares, principalement en raison d'un **manque de culture forestière**. Le risque élevé d'incendie, sous la responsabilité des communes, n'a pas encore suscité de projets majeurs soutenus par le fonds vert pour assurer la sécurité civile et la protection de l'environnement. Des **actions de sensibilisation sont nécessaires** pour promouvoir la gestion durable des forêts dans la région.

Protection des forêts communales

Commune de Vauvert

Chaque année, le territoire Vidourle Camargue est touché par de **nombreux incendies**, la commune de Vauvert n'est pas épargnée de ces risques. **En 2019, plus de 180 hectares de bois vauverdois ont brûlé**. Ainsi, les propriétaires fonciers sur le massif contigu de l'agglomération de Vauvert sont concernés au premier chef par le risque d'incendies et ont un rôle à jouer très important.

La ville a donc décidé d'agir sur son massif forestier en confiant la conduite de cette action qui durera **3 ans à l'association COFOR du Gard et à la SAFER**.

L'impact écologique d'une **sensibilisation aux risques** et de la **protection de la forêt** permettrait d'éviter de nombreux incendies chaque année, chacun détruisant une grande partie de la faune et de la flore.



Année	2023-2026
Coût total	95 933 €
Montant Etat	76 747€
Nature des crédits	Fonds Vert

+ Impacts en matière de transition écologique

- **Réduction des feux de forêt** : Une meilleure sensibilisation peut diminuer les incendies d'origine humaine, préservant ainsi les écosystèmes et la biodiversité.
- **Diminution des émissions de CO2** : Moins d'incendies signifie moins d'émissions de gaz à effet de serre liées aux feux.
- **Sensibilisation environnementale générale** : Un tel projet peut accroître la conscience écologique globale de la population, encourageant d'autres comportements respectueux de l'environnement.

AGRICULTURE

Bien que moins représenté dans les financements du CRTE, l'axe "agriculture" se manifeste principalement par le **soutien aux restaurants scolaires et aux cuisines centrales pour se conformer à la loi Egalim**, qui favorise une alimentation saine, durable et locale. Le **Programme Alimentaire Territorial (PAT) Vidourle Camargue** et celui de la **CC Petite Camargue** coordonnent et structurent la dynamique autour de ces enjeux. Dans ce cadre, une réflexion est en cours pour créer un **pôle foncier agricole** avec les acteurs référents, visant à renforcer la stratégie foncière agricole.

Création d'une cuisine centrale

CC Petite Camargue

La construction d'une cuisine centrale au sein du territoire de Petite Camargue se trouve dans la continuité de projets déjà menés. En effet, les **circuits courts**, **l'alimentation biologique** et la transition écologique apparaissent comme des enjeux majeurs pour les élus communautaires.

Ainsi cette cuisine centrale intercommunale permettra de **valoriser les énergies durables** grâce à des panneaux solaires, favoriserait les **acteurs économiques locaux** grâce aux circuits courts et participerait à l'éducation aux **bonnes pratiques alimentaires** des plus jeunes. Ces enjeux seront visibles au travers évidemment de l'alimentation quotidienne mais aussi **d'ateliers** de transformation ou par la construction d'un bâtiment éco-responsable.

Ainsi **l'agriculture locale et biologique** sera grandement favorisée par cette cuisine centrale.



Année	2022-2026
Coût total	8,4 M€
Montant Etat	700 000 € T1/4
Nature des crédits	NC

+ Impacts en matière de transition écologique

- **Réduction des émissions de CO2 liées au transport** : Une cuisine centrale locale peut réduire les distances de transport des aliments.
- **Valorisation des produits locaux** : Le projet pourrait favoriser l'utilisation de produits locaux, soutenant ainsi l'agriculture de proximité et réduisant l'empreinte carbone.
- **Gestion optimisée des déchets** : Une cuisine centrale peut mettre en place des systèmes efficaces de gestion et de valorisation des déchets alimentaires.
- **Amélioration de l'efficacité énergétique** : L'utilisation d'équipements modernes et la centralisation de la production peuvent permettre une meilleure efficacité énergétique par rapport à plusieurs petites cuisines.
- **Sensibilisation à l'alimentation durable** : Le projet peut servir d'outil pour sensibiliser la population locale aux enjeux de l'alimentation durable et de l'environnement.

BIODIVERSITE

Les enjeux en matière de biodiversité sont particulièrement accrus en Camargue, avec la présence de **périmètres de protection reconnus** tels que Natura 2000 et Ramsar. L'action coordonnée des acteurs, notamment les Syndicats Mixtes de gestion et de protection et les EPTB, est essentielle pour préserver ces zones sensibles. La biodiversité est notamment accompagnée dans le CRTE à travers de nombreux projets, tels que la **restauration des milieux naturels, la végétalisation, et la préservation de la flore et des cours d'eau.**

Sécurisation de la digue et renaturation du Rhône

CC Rhône-Vistre-Vidourle / ETPB Vistre Vistrenque

Opération majeure pour les habitants de Vergèze et Codognan, le projet de **sécurisation des digues et de renaturation du Rhône** auquel les communes de Vergèze, Codognan, la communauté de communes et l'EPTB Vistre Vistrenque travaillent depuis de nombreuses années, a fait l'objet sur cette première partie du mandat des dernières études nécessaires à la finalisation de son tracé.

L'objectif est d'assurer, la **protection des zones urbanisées** de Vergèze et Codognan contre une crue du Rhône cinquantennale, le respect de la réglementation en matière de digue, et une **amélioration du fonctionnement du cours d'eau** et de ses berges sur le **plan écologique et morphologique**. Ce projet permettrait donc à la fois de **réduire le risque de crue** pour les habitants et de **protéger la biodiversité** importante de cet espace fluvial.



Année	2023-2026
Coût total	900 000 €
Montant Etat	En instance
Nature des crédits	Fonds Vert

+ Impacts en matière de transition écologique

- **Restauration des continuités écologiques** : Le projet vise à renaturer le Rhône, ce qui devrait améliorer les habitats naturels et favoriser la biodiversité le long du cours d'eau.
- **Réduction du risque d'inondation** : La renaturation du Rhône, notamment au niveau de Vergèze-Codognan, s'accompagne de la création d'une digue, ce qui devrait contribuer à mieux gérer les crues et réduire les risques d'inondation.
- **Amélioration de la qualité de l'eau** : La renaturation des berges et du lit du cours d'eau doit contribuer à une meilleure filtration naturelle et à l'amélioration de la qualité de l'eau.
- **Valorisation paysagère** : Le projet devrait permettre de mettre en valeur le paysage naturel autour du Rhône, offrant potentiellement de nouveaux espaces de nature aux habitants.
- **Sensibilisation environnementale** : Ce type de projet peut servir d'outil pédagogique pour sensibiliser la population locale à l'importance des écosystèmes aquatiques et de leur préservation.

EAU

La protection des cours d'eau et la gestion des réseaux hydriques ont englobé **15 projets sur le territoire** qui est dense en cours d'eau et exposé aux inondations. On observe une volonté croissante des communes d'initier des projets de **renaturation et de désimperméabilisation des espaces publics et des cours d'écoles**, visant une meilleure gestion de l'eau en milieu urbain.

Désimperméabilisation de cours d'écoles

Commune d'Aigues-Mortes

La commune d'Aigues-Mortes porte le projet de désimperméabilisations des cours d'école sur les **deux groupes scolaires** du territoire. Ce projet a pour but une **meilleure gestion des eaux pluviales**, la **végétalisation des espaces**, la réduction des îlots de chaleur. Il est envisagé dans une démarche active de concertation et de **co-construction avec les élèves**, leurs parents, l'équipe pédagogique et les représentants de la municipalité.



Année	2023-2025
Coût total	900 000 €
Montant Etat	En instance
Nature des crédits	Fonds Vert

+ Impacts en matière de transition écologique

- **Amélioration de la gestion des eaux pluviales** : La désimperméabilisation permet une meilleure infiltration de l'eau dans le sol, réduisant le ruissellement et les risques d'inondation.
- **Réduction des îlots de chaleur** : Le remplacement des surfaces imperméables par des espaces verts ou des matériaux perméables aide à diminuer la température ambiante en milieu urbain.
- **Augmentation de la biodiversité** : L'introduction de végétation et d'espaces naturels favorise le développement de la faune et de la flore locales.
- **Amélioration de la qualité de l'air** : Les espaces verts créés contribuent à la filtration de l'air et à la réduction de la pollution atmosphérique.
- **Sensibilisation environnementale** : Ce type de projet peut servir d'outil pédagogique pour sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux et à l'importance de la nature en ville.

ENERGIE

La performance énergétique est un axe majeur du CRTE, avec notamment **23 projets d'amélioration de l'éclairage public** visant à réduire la consommation électrique. Plusieurs projets de **rénovation énergétique et thermique de bâtiments publics** sont en cours sur le territoire, et des initiatives **coopératives de production énergétique photovoltaïque**, comme à Aubais, Codognan (caveau d'Héraclès), et Calvisson sont à souligner.

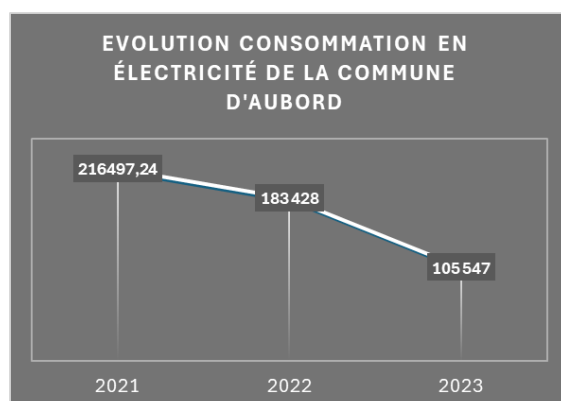
Rénovation du parc d'éclairage public de la commune d'Aubord

Commune d'Aubord

La commune d'Aubord **poursuit son programme de rénovation de l'éclairage public**, débuté en 2022, en présentant un projet de remplacement de **127 luminaires** dans le cadre du **Fonds vert 2024** et du programme "éclairage public" de Territoires Energies 30.

Ce projet vise à accélérer la **transition énergétique** en installant des **lanternes LED**, plus économes en énergie et moins impactantes pour l'environnement, à la place des ampoules sodium. Cela contribuera à la mise en place de la **trame noire**, réduisant la pollution nocturne et protégeant la biodiversité.

En 2024, le remplacement des 127 lanternes devrait générer une **économie de puissance de 55,97%**, avec un éclairage maximum de 20 LUX et une température de couleur de 2 700 K. À ce jour, **82% du parc de lanternes a été renouvelé**, entraînant une économie de 25 620 Watt sur l'ensemble des points lumineux.



Année	2022-2024
Coût total	48 062,50 €
Montant Etat	10 833 €
Nature des crédits	Fonds Vert

+ Impacts en matière de transition écologique

- **Réduction significative de la consommation d'énergie**
- **Diminution des nuisances lumineuses** : Les LED offrent un meilleur contrôle de la direction et de l'intensité de l'éclairage, réduisant ainsi la pollution lumineuse.
- **Protection de la biodiversité** : L'utilisation de LED avec une température de couleur adaptée réduit l'impact sur la faune nocturne et les écosystèmes.
- **Réduction des émissions de CO2** : La baisse de la consommation électrique entraîne une diminution des émissions de gaz à effet de serre associées à la production d'électricité.
- **Gestion optimisée de l'éclairage** : L'intégration possible de systèmes intelligents permet d'adapter l'éclairage aux besoins réels, réduisant davantage le gaspillage énergétique.

Rénovation de la mairie d'Aimargues

Commune d'Aimargues

L'opération de rénovation de la mairie d'Aimargues prévoit la mise aux normes du bâtiment existant, le **réaménagement des espaces de travail**, et la **création d'une extension** configurée en salle de réunion ou pour des activités diverses.

La qualité architecturale de la façade et son emplacement stratégiquement situé au cœur du vieux village, contribuent à la **valorisation du centre ancien**.

Prenant en compte les exigences de **performances énergétique et environnementale**, le projet permettra un gain de consommation d'énergie de 68%, et de 94% sur les émissions de gaz à effet de serre, passant respectivement de la classe D à B, et de la classe **D à A**.

Ainsi, au-delà de valoriser le centre du village, ce projet permet de continuer la **dynamique de transition environnementale** de la commune.



Année	2023
Coût total	2,3 M€
Montant Etat	1 220 000 €
Nature des crédits	Fonds Vert

+ Impacts en matière de transition écologique

- **Réduction de la consommation énergétique** : La rénovation inclut des améliorations d'efficacité énergétique, comme l'isolation thermique et l'installation de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) plus performants, ce qui diminue la consommation d'énergie et les coûts associés.
- **Utilisation d'énergies renouvelables** : L'intégration de sources d'énergie renouvelable, telles que des panneaux solaires, permet de réduire la dépendance aux énergies fossiles et d'augmenter la part d'énergie propre utilisée par la mairie.
- **Réduction de l'empreinte carbone** : Les travaux de rénovation contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre en améliorant l'efficacité énergétique du bâtiment et en utilisant des matériaux de construction écologiques et durables.
- **Promotion des pratiques durables** : La rénovation de la mairie sert de modèle et d'inspiration pour la communauté locale, encourageant les résidents et les entreprises à adopter des pratiques de construction et de rénovation durables, renforçant ainsi l'engagement collectif envers la transition écologique.

INDUSTRIE

Les investissements dans l'industrie sont peu visibles dans les financements du CRTE pour cette période. Les investissements privés pour la transition écologique, bien que cruciaux, ne sont pas inclus dans le CRTE. Les actions des grands groupes industriels du territoire (Nestlé Waters, Royal Canin, Syngenta) relèvent de leurs propres stratégies de décarbonation et d'innovation, et sont généralement peu explorées dans les PCAET portés par les EPCI, car elles dépassent leur champ de compétences.

Sur la base des exemples de projets liés au CRTE détaillés, il est possible d'illustrer plus concrètement comment ces initiatives contribuent à atteindre les objectifs de la COP 2024 et à renforcer les actions futures pour une transition écologique réussie.

Ces projets, qu'ils soient axés sur la mobilité durable, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets, ou la préservation de la biodiversité, illustrent concrètement les efforts déployés pour **réduire les émissions de gaz à effet de serre et protéger l'environnement**.

Par exemple, les initiatives visant à améliorer les infrastructures de transport public et à promouvoir l'intermodalité contribuent directement à la réduction des émissions de CO₂, un objectif clé de la COP2024. De même, les projets de rénovation énergétique des bâtiments permettent de diminuer la consommation d'énergie et les émissions associées, tout en améliorant le confort des usagers. La gestion des déchets est un autre domaine où les projets CRTE montrent des résultats prometteurs. En mettant en place des systèmes de tri et de recyclage plus efficaces, ces initiatives réduisent la quantité de déchets envoyés en décharge et les émissions de méthane qui en résultent. De plus, la promotion de l'économie circulaire contribue à une utilisation plus durable des ressources. Les projets de préservation de la biodiversité, tels que la restauration des habitats naturels et la protection des espèces menacées, sont essentiels pour maintenir les écosystèmes en bonne santé et résilients face aux changements climatiques. Cependant, les impacts sur le secteur de l'industrie sont plus difficiles à appréhender dans la démarche du CRTE, car les investissements privés et les stratégies des grands groupes industriels ne relèvent pas directement de son champ d'action.

Ces actions démontrent donc une **adéquation avec les objectifs de la COP 24** visant à préserver la biodiversité. Enfin, l'analyse des impacts de ces projets **permet d'identifier les meilleures pratiques et les domaines nécessitant des améliorations**. En mettant en avant les résultats obtenus, il est possible de convaincre d'autres porteurs de projets de suivre des approches similaires, créant ainsi un effet multiplicateur pour la transition écologique.

En conclusion, les projets CRTE, analysés à travers les neuf axes de la COP 24, offrent une feuille de route encourageante pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité. Ils démontrent que des **actions concrètes** et coordonnées peuvent avoir un **impact significatif**, renforçant ainsi la transition écologique à l'échelle locale et régionale.

PREMIERS ELEMENTS D'ANALYSE

- Les projets choisis peuvent illustrer concrètement **les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre** et de protection de l'environnement, alignés avec les objectifs de la COP 24.
- Ces initiatives couvrent divers domaines (mobilité, énergie, déchets, biodiversité) et démontrent des **résultats prometteurs en termes de durabilité et d'efficacité écologique**.
- L'analyse de ces projets permet d'identifier les meilleures pratiques, d'encourager leur réplication, et de **renforcer la transition écologique à l'échelle locale et régionale**.

Conclusion

Le Contrat pour la Réussite de Transition Écologique (CRTE) Vidourle Camargue, signé en décembre 2021, s'inscrit dans **une démarche nationale visant à accélérer la transition écologique et énergétique** des territoires. Cette évaluation à mi-parcours met en lumière les **progrès réalisés et les défis à relever** pour la période 2024-2027.

Tout d'abord, le CRTE a contribué à la **mise en œuvre de 166 projets au cours de 3 premières années**, favorisant le développement du Territoire Vidourle Camargue. Cette réalisation a nécessité la prise en compte des spécificités de cet espace à la fois littoral et de garrigue, rural tout en étant à la croisée de pôles urbains, et attirant un fort tourisme. Le CRTE a essayé de s'adapter à ces caractéristiques tout au long de sa mise en place.

Le CRTE Vidourle Camargue a défini trois priorités principales : la **transition écologique**, le **développement économique**, et la **cohésion sociale et territoriale**. Ces axes se déclinent en six orientations stratégiques spécifiques au territoire, allant du développement des ressources locales à la coopération entre acteurs.

Il est clair que la **transition écologique a été la priorité avec 78 projets sur la période**, une dynamique renforcée par la création du fonds vert en 2023 dont la part dans le financement total ne cesse d'augmenter. Les autres axes de cohésion sociale et territoriale et de développement économique n'ont cependant pas été délaissés, ce qui permet de remplir le contrat dans sa totalité.

L'analyse des projets réalisés et en cours révèle **une dynamique positive en matière de transition écologique**. Les initiatives couvrent divers domaines tels que la mobilité durable, l'efficacité énergétique des bâtiments, la gestion des déchets, et la préservation de la biodiversité. Ces actions contribuent directement aux **objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de protection de l'environnement, alignés avec les ambitions de la COP24**. Le financement des actions du CRTE s'appuie sur une diversité de sources, notamment la DETR, la DSIL, et le Fonds Vert. L'analyse de la répartition des fonds montre une certaine cohérence avec les priorités définies, bien que des ajustements puissent être nécessaires pour maximiser l'impact des investissements.

L'évaluation souligne également l'importance de la **gouvernance collaborative** mise en place, impliquant les différents partenaires à travers un comité technique et un comité de projets. Cette approche permet une adaptation continue des actions en fonction des résultats observés et de l'évolution des besoins du territoire.

En conclusion, le CRTE Vidourle Camargue démontre à mi-parcours son potentiel comme **outil de coordination et de financement pour la transition écologique à l'échelle locale**. Les 166 projets réalisés et en cours peuvent illustrer en partie une réelle dynamique de changement, adaptée aux spécificités du territoire. Cependant, pour atteindre pleinement les objectifs fixés d'ici 2027, **il sera crucial de maintenir cette dynamique, d'optimiser l'allocation des ressources, et de renforcer les synergies entre les différents acteurs** du territoire. L'évaluation continue des impacts et l'ajustement des stratégies en fonction des résultats observés seront essentiels pour garantir le succès à long terme de cette initiative.

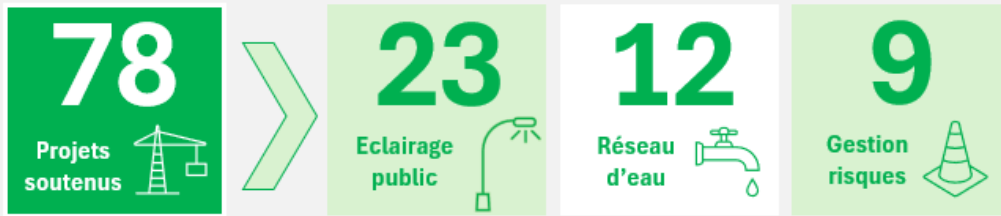
Principales pistes d'amélioration

Dans le cadre de cette évaluation à mi-parcours du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) Vidourle Camargue, il est possible de formuler à ce stade les pistes d'amélioration suivantes pour optimiser la mise en œuvre et maximiser l'impact des initiatives soutenues et l'intérêt de la démarche à l'œuvre :

- **Suivi budgétaire des collectivités locales** : Fournir le plus en amont possible aux porteurs de projets des prévisions claires sur les allocations budgétaires annuelles de l'État pour les différents fonds, ainsi que les arrêtés attributifs avant le démarrage des opérations, pour une meilleure planification financière.
- **Analyse des impacts écologiques** : Renforcer l'analyse des impacts en matière de transition écologique pour chaque projet, en utilisant des indicateurs précis et mesurables alignés avec les objectifs de la COP24.
- **Valorisation des projets structurants** : Présenter et expliciter le caractère structurant ou la dimension écologique des projets pour apprécier pleinement la qualité des opérations menées et leur impact sur la transition écologique.
- **Lien avec les services, agences et organismes de l'État** : Établir et structurer des liens plus étroits avec les services et agences de l'État concourant directement à la transition écologique, pour optimiser les démarches et les synergies. Avoir un agent dédié pour le CRTE au sein des services de l'Etat à l'échelle départementale.
- **Transparence des commissions d'attribution** : Communiquer officiellement les dates et les résultats des différentes commissions d'attribution pour améliorer la transparence et la compréhension des dispositifs de l'État.
- **Implication des porteurs de projets sur le PITE** : Associer les porteurs de projets concernés à l'élaboration et à la proposition des projets communiqués au SGAR pour la programmation du Plan Littoral 21, afin de garantir une meilleure adéquation avec les besoins locaux.
- **Signature physique des conventions** : Organiser une signature physique annuelle des conventions financières pour faire le bilan des actions menées et valoriser le contenu des conventions.
- **Document de suivi des reports** : Créer un document officiel pour rassembler, acter et suivre les reports d'une année à l'autre entre la Préfecture et le territoire, afin d'assurer une continuité et une cohérence dans les projets.
- **Facilitation des demandes d'aides** : Améliorer l'ergonomie des tableaux de bord sur Démarches-simplifiées en affichant notamment le nom des opérations plutôt que les numéros de suivi, afin de faciliter le suivi et la gestion des projets. De plus, il serait utile de simplifier les formulaires de demande d'aide, notamment pour le Fonds Vert, où les porteurs de projets expriment des difficultés à compléter certains items.

Ces pistes d'amélioration peuvent ainsi viser à optimiser la mise en œuvre du CRTE Vidourle Camargue, en améliorant la communication, la transparence, la participation des acteurs locaux, et le suivi des projets, tout en renforçant l'accent sur la transition écologique.

CRTE VIDOURLE CAMARGUE 2022-2024



TRANSITION ECOLOGIQUE



4 618 637 €

financés dans le cadre du CRTE



CRTE VIDOURLE CAMARGUE 2022-2024



COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE



5 837 137 €

financés dans le cadre du CRTE





DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

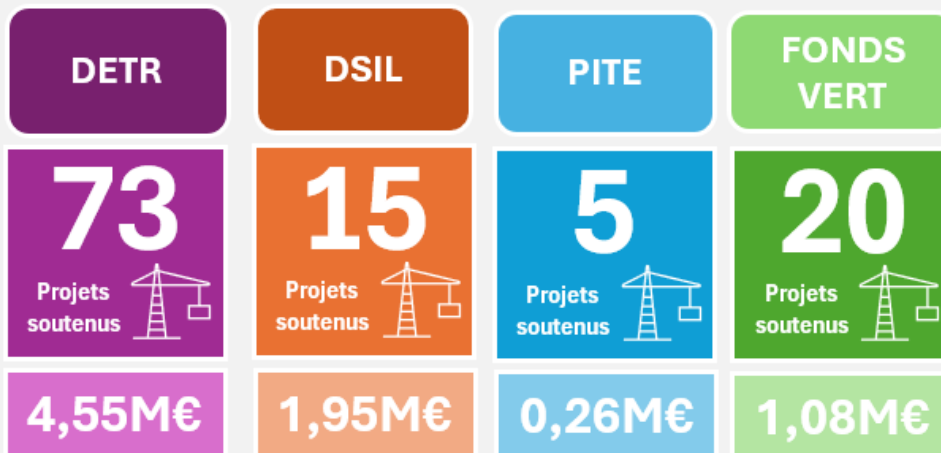


1 221 313 €

financés dans le cadre du CRTE



166
projets



Annexes

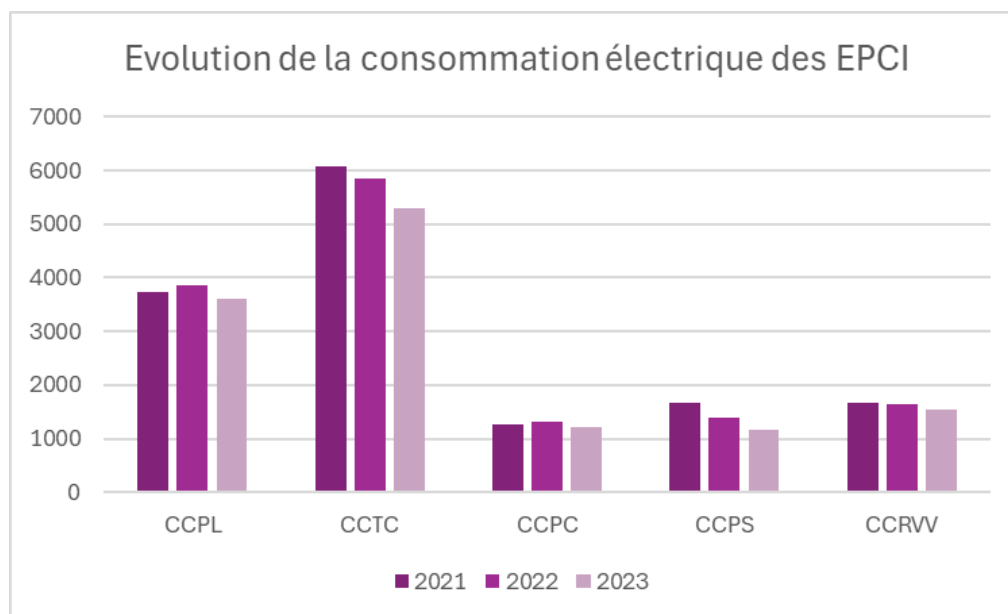
Annexe 1 : Analyse des données ENEDIS

L'analyse des données fournies par ENEDIS révèle une **baisse de la consommation électrique entre 2021 et 2023**. Cette baisse est visible au sein des cinq EPCI gérés par le PETR Vidourle Camargue et se distingue particulièrement au sein des EPCI du Gard. En effet, ce territoire montre une **diminution de 8,54%** de la consommation électrique sur la période. Cette diminution atteint **30,41%** en ce qui concerne l'éclairage public sur la totalité du territoire, passant d'une consommation de 692 919MWh en 2021 à 633 735 en 2023. Cette baisse bien visible peut être associée aux **nombreux projets d'éclairage public** ayant été mis en place sur le territoire Vidourle Camargue au cours de cette période : 23 entre 2022 et 2024. La volonté de réduire la consommation en électricité de l'éclairage public des communes est donc clairement observable. Cela se répercute ainsi sur la consommation globale en énergies (ainsi que sa baisse).

Certains EPCI montre une **tendance particulièrement à la baisse** comme la communauté de communes de **Terre de Camargue** avec une baisse de 13,5% de sa consommation électrique en 3 ans. Parallèlement, la communauté de communes de **Petite Camargue** ne montre qu'une baisse de **4,37%**, ce qui est inférieur à la moyenne sur cet espace.

Il est cependant à noter que les données de 2023 ne sont que partielles, en effet, toutes les données ne sont pas prises en compte ce qui vient nuancer les résultats de l'analyse.

Ainsi, une baisse de la consommation électrique sur ce territoire est clairement constatée.



PETR Vidourle Camargue

Juillet 2024

Annexe 2 : Liste des projets inscrits au CRTE Vidourle Camargue 2022-2024

Intitulé de l'opération	Maitrise de l'ouvrage	Coût de l'opération	Etat	Nature	Année
Orientation stratégique 1 : Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire ou Rendre le territoire plus autonome et vertueux					
1.1 En energie					
Travaux d'économie d'énergie et remplacement de production dans 8 bâtiments publics : Aspères, Junas, Calvisson, Sommières...	CCPS	250 000,00 €	50 000,00 €	DSIL	2022
Modernisation éclairage bâtiments communautaires	CCRVV	50 000,00 €	10 000,00 €	DSIL	2022
Installation d'une pompe à chaleur pour le bâtiment de la mairie	Parignargues	16 773,00 €	4 700,00 €	DSIL	2022
Remplacement de l'éclairage du Gymnase municipal en LED	Sommières	7 434,00 €	2 230,00 €	DETR	2022
Passage en Led de l'éclairage communal, modernisation de l'éclairage publique	Sommières	48 330,00 €	9 803,00 €	DETR	2022
Installation de panneaux photovoltaïques à l'école de Montmirat avec raccordement au réseau en autoconsommation	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIÈRES	25 000,00 €	6 000,00 €	FONDS VERT 2023 Renovation énergétique	2023
Remplacement sur l'éclairage public des ampoules par des LED sur les zones d'activités intercommunales de Sommières (Corata et Arnède) et de Calvisson	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIÈRES	90 000,00 €	22 500,00 €	FONDS VERT 2023 Eclairage public	2023
Rénovation de l'éclairage public	COMMUNE DE CALVISSON	0,00 €	45 390,00 €	FONDS VERT 2023 Eclairage public	2023
Rénovation énergétique des logements communaux	COMMUNE DE MONTPEZAT	0,00 €	9 535,00 €	FONDS VERT 2023 Renovation énergétique	2023
Travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public	COMMUNE DE SALINELLES	0,00 €	6 534,00 €	FONDS VERT 2023 Eclairage public	FONDS VERT 2023 Eclairage public
Rénovation de l'éclairage public	COMMUNE DE SOMMIERES	0,00 €	7 821,00 €	FONDS VERT 2023 Eclairage public	2023
Rénovation du parc d'éclairage public	COMMUNE DE SOUVIGNARGUES	161 000,00 €	38 608,00 €	FONDS VERT 2023 Eclairage public	2023
Réalisation d'audits énergétiques sur des bâtiments communaux	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE	31 600,00 €	12 640,00 €	FONDS VERT 2023 Renovation énergétique (ingénierie)	2023
Mise aux normes et extension de l'hôtel de ville (phase 1/2)	COMMUNE DE AIMARGUES	2 339 500,00 €	287 774,00 €	FONDS VERT 2023 Renovation énergétique	2023
Programme de rénovation énergétique de 112 lanternes d'éclairage public par des lanternes LED	COMMUNE DE AUBORD	48 062,50 €	14 419,00 €	FONDS VERT 2023 Eclairage public	2023
Réfection des toitures des bâtiments Enfance (APS et ALSH)	COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONY-VISTRE-VIDOURLE	0,00 €	19 805,00 €	DETR 2023	2023
Amélioration du parc de luminaires en LED (Tranche 1/3)	COMMUNE DE BOISSIERES	0,00 €	7 493,00 €	FONDS VERT 2023 Eclairage public	2023
Rénovation des luminaires de l'éclairage public (Tranche 1)	COMMUNE DE VERGEZE	0,00 €	12 000,00 €	FONDS VERT 2023 Eclairage public	2023
Marché public global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes	COMMUNE DU GRAU DU ROI	1 681 050,00 €	290 570,00 €	FONDS VERT 2023 Eclairage public	2023
Travaux de rénovation du parc d'éclairage public	Commune d'Aubord	54 165,00 €	10 833,00 €	FONDS VERT 2024	2024
Etudes thermiques sur des bâtiments communautaires (en attente volet travaux)	CC Pays de Sommières	26 820,00 €	10 728,00 €	FONDS VERT 2024	2024
Diag territorial pour élaboration stratégie extinction cœur de nuit + renouvellement parc luminaire	Commune de Cannes et Clairan	49 349,00 €	9 869,80 €	FONDS VERT 2024	2024
1.2 Par une alimentation durable					
Construction d'une nouvelle cuisine centrale CCPC (Tranche 1/4)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE	2 379 225,00 €	700 000,00 €	DSIL	2023

Orientation stratégique 2 : Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente					
2.1 Par l'employabilité des actifs					
2.2 Par le développement du tissu économique					
Réhabilitation des 2 môles (épis de protection est et ouest) d'accès au chenal maritime	Le Grau-du-Roi	530 000,00 €	212 000,00 €	PUTE	2022
Extension ZAC Montée Rouge	Vergèze	55 276,22 €	16 583,00 €		2022
Mise en place de pontons flottants en remplacement de pontons flottants actuels défectueux	COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE	25 000,00 €	25 000,00 €	PUTE 2023 > en attente de décision préfet de région sur le PITE	2023
Stabilisation des berges du chenal maritime reliant les ports d'Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi (tranche 1 et 2)	COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE	24 000,00 €	24 000,00 €	PUTE 2023 > en attente de décision préfet de région sur le PITE	2023
Etude et travaux de reconversion de l'ancienne cave viticole	Commune de Combas	2 994 283,00 €	40 000,00 €	DETR	2024
Orientation stratégique 3 : Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux services et commerces de proximité aux nouveaux besoins e					
3.1 : Pour le cadre de vie					
Aménagement et mise en sécurité du chemin Haut de Pécais	Aigues-Mortes	71 378,00 €	14 275,00 €		2022
Aménagement et mise en sécurité du chemin de Pam Perdu	Aigues-Mortes	29 860,00 €	5 972,00 €		2022
Construction de la nouvelle école élémentaire	Aubais	5 418 947,00 €	163 000,00 €		2022
Construction d'une salle d'accueil péri et extra scolaires –Tranche 2	Beauvoisin	1 342 401,00 €	538 571,38 €	CAF DU GARD	2022
Création d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire à Boissières	CCRVV	690 374,00 €	295 368,52 €	CAF DU GARD	2022
Réfection des réseaux et aménagement, mise en sécurité et création d'un cheminement piéton Rue de la Gleinasse et impasse des Jonquières	Lecques	542 950,00 €	181 656,50 €	Agence de l'Eau	2022
Sécurisation voiries (tranche 1/2)	Saint-Laurent-d'Aigouze	428 000,00 €	16 064,00 €		2022
Requalification du centre-ancien	Villevieille	345 500,00 €	69 100,00 €		2022
Travaux d'extension du siège administratif de la CC Pays de Sommières : photovoltaïque, isolation performante (murs, toiture, planchers, menuiseries), luminaires économes, pompe à chaleur, bornes de recharge électrique (véhicules) (Tranche 1/2)	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIÈRES	0,00 €	300 000,00 €	DSIL 2023	2023
Traversée d'agglomération - aménagement de la voirie, mise en sécurité de l'entrée Est du village	COMMUNE D'AUJARGUES	0,00 €	80 000,00 €	DETR 2023	2023
Aménagement voirie et mise en sécurité route de St-Etienne d'Escattes (Tranche 1/2)	COMMUNE DE CALVISSON	0,00 €	69 505,00 €	DETR 2023	2023
Aménagement de la voirie et prolongation de la chaussée proche école	COMMUNE DE COMBAS	0,00 €	30 310,00 €	DETR 2023	2023
Réhabilitation des réseaux et réfection de voirie avenue de la Malle Poste + aménagement points d'arrêts	COMMUNE DE CONGENIES	0,00 €	126 255,00 €	DETR 2023	2023
Aménagement du cœur de village - réseaux de collecte et eau potable	COMMUNE DE FONTANES	137 500,00 €	115 000,00 €	DETR 2023	2023
Aménagement du cœur de village - voiries et embelissement	COMMUNE DE FONTANES	0,00 €	54 400,00 €	DETR 2023	2023
Aménagement de quatre logements dans un bâtiment communal « le château »	COMMUNE DE SAINT-CLEMENT	0,00 €	62 254,00 €	DETR 2023	2023
Restauration et sécurisation du Pont des Gouzilles : voirie communautaire	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE	0,00 €	43 472,00 €	DETR 2023	2023
Protection de la ressource en eau – végétalisation du cimetière communal	COMMUNE DE LE CAILAR	0,00 €	3 271,00 €	DETR 2023	2023
Extension du cimetière de la Costière	COMMUNE DE VAUVERT	0,00 €	64 540,00 €	DETR 2023	2023
Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation	COMMUNE DE VAUVERT	76 747,00 €	76 747,00 €	FONDS VERT 2023 – Incendies	2023
Extension de la crèche d'Uchaud et réhabilitation de l'existante et nurserie	COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONY-VISTRE-VIDOURLE	0,00 €	94 448,00 €	DETR 2023	2023
Construction d'une nouvelle école élémentaire (Tranche 2/4) (VRD)	COMMUNE D'AUBAIS	0,00 €	483 260,00 €	DETR 2023	2023
Travaux d'extension et de requalification paysagère du cimetière communal	COMMUNE D'AIGUES MORTES	0,00 €	49 840,00 €	DETR 2023	2023

Travaux de rénovation de voiries : chemin des aires, chemin de jarret, caniveaux rue Louis Blanc et Rue Victor Hugo	COMMUNE D'AIGUES MORTES	0,00 €	80 700,00 €	DETR 2023	2023
Aménagement et sécurisation de la rue d'Aou Fare - 2ème phase	COMMUNE DE ST LAURENT D'AIGOUZE	0,00 €	22 420,00 €	DETR 2023	2023
Aménagement et mise en sécurité de l'avenue du Vidourle	COMMUNE DE ST LAURENT D'AIGOUZE	0,00 €	25 330,00 €	DETR 2023	2023
Aménagement/requalification et sécurisation Route des Marins Ouest (voiries, circulations piétonnes et cyclables, espaces verts)	COMMUNE DU GRAU DU ROI	0,00 €	200 000,00 €	En attente décision préfet de région PITE 2023	2023
Sécurisation de la rue de l'église - cheminement piéton	Commune d'Aubord	59 150,00 €	11 832,00 €	DETR 2024	2024
Travaux de renouvellement, d'entretien divers, et d'extension des réseaux d'eau potable et assainissement et d'entretien de voirie	Commune de Vauvert	393 385,00 €	80 100,00 €	DETR 2024	2024
Travaux d'extension du siège administratif de la CC Pays de Sommières Tranche 2 sur 2	CC Pays de Sommières	1 812 000,00 €	200 000,00 €	DSIL 2024	2024
Réfection et mise en sécurité des voiries communales	Commune d'Aspères	55 706,00 €	11 142,00 €	DETR 2024	2024
Aménagement voirie et mise en sécurité route de St Etienne d'Escattes - Tranche 2/2	Commune de Calvisson	584 902,00 €	47 470,00 €	DETR 2024	2024
Sécurisation des accès au giratoire du plan des 4 chemins	Commune de Villevieille	233 778,00 €	12 858,00 €	DETR 2024	2024
Construction d'une nouvelle école élémentaire (Tranche 3/4)	Commune d'Aubais	4 137 656,00 €	497 595,00 €	DETR 2024	2024
Aménagement de la place du village - mise en sécurité et mise en valeur - place de la mairie - place du 11 novembre	Commune de Mus		127 125,00 €	DETR 2024	2024
3.2 : Pour le vivre ensemble et la cohésion sociétale					
Aménagement Terrains de foot en pelouse naturelle Stade intercommunal M. Fontaine à Aigues-Mortes	CCTC	572 475,00 €	114 400,00 €	DETR	2022
Aménagement d'un parc public pédagogique et de loisirs autour de la culture camarguaise	Aubord	309 994,21 €	68 505,00 €	DSIL	2022
Installation d'une microfolie à la Médiathèque de Calvisson	COMMUNE DE CALVISSON		10 030,00 €	DETR 2023	2023
Réalisation d'un terrain multisport agrémenté de divers espaces dédiés à la pratique sportive	COMMUNE DE CANNES ET CLAIRAN		17 597,00 €	DETR 2023	2023
Aménagement d'un ensemble sportif	COMMUNE DE JUNAS		79 200,00 €	DETR 2023	2023
Création d'un pôle d'activités multisports intergénérationnel	COMMUNE DE SOUVIGNARGUES		23 920,00 €	DSIL 2023	2023
Transformation du terrain de grands jeux gazonné en gazon synthétique du stade René Dupont	COMMUNE DE AIMARGUES		153 400,00 €	DETR 2023	2023
Rénovation de la salle des fêtes communale Jean Bosc	COMMUNE D'AIGUES-VIVES		110 230,00 €	DETR 2023	2023
Création d'une salle des rencontres	COMMUNE DU GRAU DU ROI		218 992,00 €	DSIL 2023	2023
Orientation Stratégique 4 : Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air					
4.1 Pour les mobilités durables					
PEM de Vauvert	Vauvert	2 500 315,00 €	958 551,00 €	Agence de financement des infrastructures de transport de France (AAP Mobilités)	2022
Aménagement d'un pôle d'échange multimodal en accès direct sur la gare de Vergèze - Phase 1	CCRVV	8 306 716,48 €	800 000,00 €	Agence de financement des infrastructures de transport de France (AAP Mobilités)	2022
Aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Vergèze (Tranche 2/2)	COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONY-VISTRE-VIDOURLE	#REF!	380 000,00 €	DSIL 2023	2023
4.2 Par une gestion de l'eau exemplaire					
Renouvellement des réseaux d'eaux usées - Route de Nîmes	Calvisson	790 000,00 €	158 000,00 €	DETR	2022
Construction d'une station d'épuration pour le traitement des eaux usées	Souviagnargues	755 970,00 €	465 159,00 €	DETR et DSIL	2022
Création d'une nouvelle station d'épuration (Tranche 1/2)	COMMUNE DE AIMARGUES	2 265 353,00 €	157 750,00 €	DETR 2023	2023
Remise en état des voiries suite aux intempéries du 14/09/21	COMMUNE DE AIMARGUES	444 500,00 €	64 704,00 €	DETR 2023	2023
Reprofilage des chemins ruraux suite aux intempéries du 14/09/21	COMMUNE DE BEAUVOISIN	76 544,50 €	21 508,00 €	DETR 2023	2023
Réparation de la voirie et d'ouvrage d'art suite aux intempéries du 14/09/21	COMMUNE D'AUBAIS	576 099,70 €	33 328,80 €	DETR 2023	2023
Travaux des voiries sinistrées suite aux intempéries du 14/09/21	COMMUNE D'AIGUES-VIVES	552 559,00 €	19 884,00 €	DETR 2023	2023
Remise en état de la voirie suite aux intempéries du 14/09/2021	COMMUNE DE BOISSIERES	175 131,17 €	12 541,40 €	DETR 2023	2023

Réfection des chemins communaux suite aux intempéries du 14/09/21	COMMUNE DE GALLARGUES LE MONTUEUX	166 491,00 €	20 188,40 €	DETR 2023	2023
Réfection du mur de soutènement de la voirie suite aux intempéries du 14/09/21	COMMUNE DE MUS	521 443,50 €	29 600,00 €	DETR 2023	2023
Réfection de la voirie suite aux intempéries du 14/09/21	COMMUNE DE NAGES ET SOLOGUES	421 265,00 €	31 219,56 €	DETR 2023	2023
Travaux de voirie suite aux intempéries du 14/09/21	COMMUNE DE VESTRIC ET CANDIAC	67 371,00 €	6 136,80 €	DETR 2023	2023
Etude de projet pour la protection de la renaturation des berges sur la zone endiguée de la basse vallée du Vidourle	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN VIDOURLE	40 000,00 €	16 000,00 €	FONDS VERT 2023 Inr	2023
Reprise des réseaux d'eau potable de la route de St Etienne d'Escattes à Calvisson	SI DES EAUX DE LA VAUNAGE	0,00 €	31 718,00 €	DETR 2023	2023
Renouvellement conduite AEP – route de Nîmes à Calvisson	SI DES EAUX DE LA VAUNAGE	0,00 €	61 487,00 €	DETR 2023	2023
Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	SIVU VIDOURLE BENOIE	460 000,00 €	91 979,00 €	DETR 2023	2023
Orientation Stratégique 5 : Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire					
5.1 : Pour la biodiversité et le patrimoine					
Amélioration du fonctionnement du site classé de l'étang de la ville et ses abords au sud des remparts d'Aigues-Mortes	Aigues-Mortes	376 305,61 €	100 173,00 €	Plan Littoral 21	2022
Restauration de la tour de l'horloge	Codognan	143 945,20 €	31 590,00 €	DETR	2022
Retrait d'une épave dans le port de Gallician	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE	139 959,60 €	111 967,00 €	FONDS VERT 2023 Biodiversité : mesure SNB FV	2023
Réalisation d'une charte paysagère et architecturale	SYNDICAT MIXTE DE LA CAMARGUE GARDOISE	83 400,00 €	En instance	En instance FV	2023
Etude hydraulique visant à la préservation de l'Etang de la Murette	COMMUNE D AIGUES MORTES	37 650,00 €	En instance	En instance FV	2023

PETR Vidourle Camargue

Juillet 2024

Annexe 3 : Répartition du fonds vert

	Nombre de projets	Montant du fonds vert
Accélérer la transition écologique des territoires		
Développer les mobilités durables en zones rurales		
Soutenir l'ingénierie des collectivités pour leurs projets de transition écologique	3	58 879,17 €
Développer le covoiturage sur son territoire		
Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et villages		
S'adapter au recul du trait de côte		
Appuyer les collectivités de montagne soumises à des risques émergents		
Rénover les parcs de luminaires et d'éclairage public	10	454 168,00 €
Prévenir les risques d'incendies de forêt et de végétation	1	76 747,00 €
Soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets		
Renforcer la protection des bâtiments des collectivités d'outre-mer contre les vents cycloniques		
Prévenir les inondations	1	9 948,96 €
Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics	5	414 037,00 €
Recycler le foncier (friches)		
Accompagner le déploiement des ZFE		
Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité (les ABC)		
Protéger et restaurer les espaces naturels		
Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire		
TOTAL	20	1 013 780,13 €

PETR Vidourle Camargue
Juillet 2024